

SCoT
Schéma de COhérence Territoriale
TARENDAISE
VANOISE

Initialisation du suivi du SCoT
Année 2018

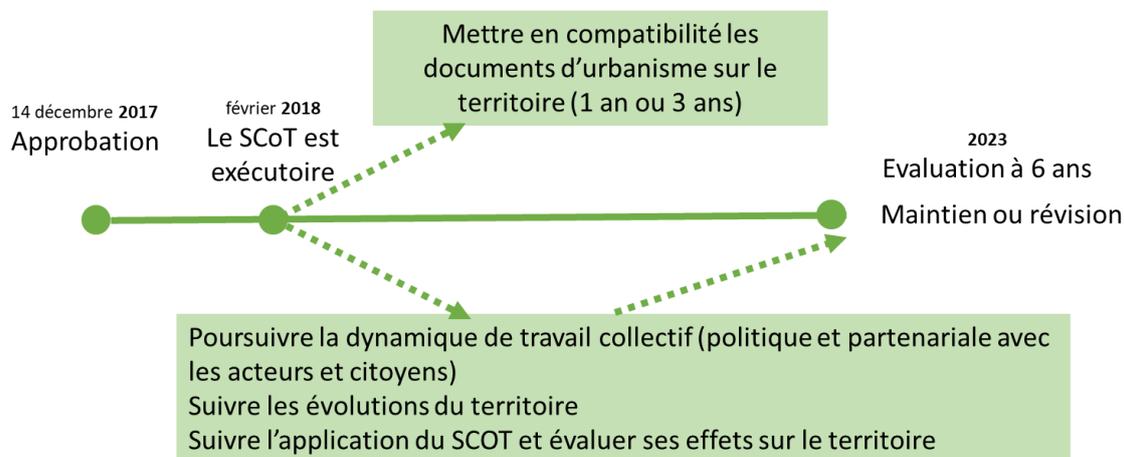
AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

Sommaire :

Pourquoi effectuer un suivi du SCOT ?.....	3
Initialisation de l'observatoire de suivi – année 2018.....	3
Initialisation de l'outil de suivi de la traduction dans les documents d'urbanisme des espaces identifiés dans l'atlas du DOO du SCOT	4
Initialisation de l'outil de suivi de l'évolution de l'enveloppe urbaine	9
Initialisation de l'outil de suivi spécifique de suivi de la Surface Touristique Pondérée.....	11
Demographie	12
Une démographie en perte de vitesse	12
Développement et fréquentation touristiques	22

POURQUOI EFFECTUER UN SUIVI DU SCOT ?

- **Pour apprécier en continu les évolutions du territoire, la mise en œuvre des orientations et l'application des prescriptions du SCOT**



- **Pour permettre de réaliser l'évaluation du SCOT à 6 ans**

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma notamment en matière :

- d'environnement,
- de transports et de déplacements,
- de maîtrise de la consommation de l'espace,
- d'implantations commerciales
- et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes,

et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

Article L143-28 du code de l'urbanisme)

INITIALISATION DE L'OBSERVATOIRE DE SUIVI – ANNEE 2018

AGATE est missionnée en 2018 par l'APTV pour effectuer le démarrage du suivi du SCOT dans certains domaines (démographie et fréquentation touristique) et l'initialisation de certains outils spécifiques de suivi proposés en 2017 :

- Suivi de la traduction réglementaire des espaces identifiés dans l'atlas du DOO
- Suivi spécifique de suivi de la Surface Touristique Pondérée
- Evolution de l'enveloppe urbaine.

Initialisation de l'outil de suivi de la traduction dans les documents d'urbanisme des espaces identifiés dans l'atlas du DOO du SCOT

Les communes doivent mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCOT approuvé. L'outil présenté ici permet de visualiser les zonages des documents d'urbanisme des communes et de les comparer avec la cartographie stratégique du SCOT.

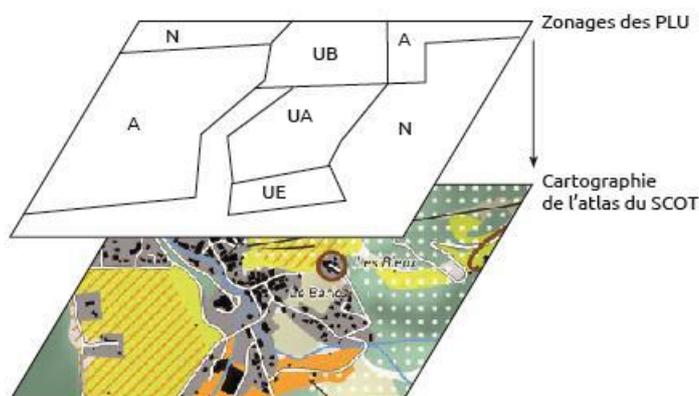
Pour pouvoir par la suite montrer des évolutions de zonages, il est important de construire une première donnée à la date de mise en œuvre du SCOT. Aussi, les documents d'urbanisme en vigueur au 14/03/2018 ont été comparés avec la cartographie des espaces à protéger du SCOT (Atlas annexé au DOO). L'ensemble des couches SIG a été livré à l'APTV pour permettre d'effectuer à l'avenir la comparaison des nouveaux PLU avec le SCOT.

Liste des zonages du SCOT comparés aux documents d'urbanisme :

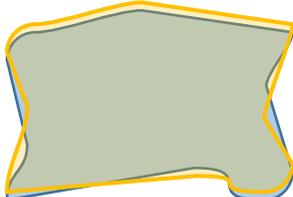
-  Espaces agricoles stratégiques
-  Espaces agricoles importants
-  Alpages
-  Espaces paysagers
-  Micro-paysages
-  Sites naturels emblématiques
-  Hameau patrimonial
-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques et espaces de perméabilité
-  Plans d'eau et zones humides

Cette comparaison a été effectuée par la superposition des fichiers géolocalisés de l'Atlas et des documents d'urbanisme. Le croisement de ces fichiers au moyen d'un SIG (système d'information géographique) a permis de déterminer pour chaque commune si les différents espaces identifiés au SCOT sont protégés par un zonage spécifique ou non.

Ce traitement est donc semi-automatique : dans un premier temps le croisement est effectué via le SIG, puis les zonages obtenus sont différenciés manuellement entre zones U/AU (donc sans protection, voire dans une position de fragilité), zones A ou N sans particularité ou zones A/N protégées (si le règlement de la zone comporte des spécificités qui indiquent une protection de l'espace concerné).



La nature des fichiers et des calculs induit certains biais qu'il est important de garder à l'esprit. Cela relève tout d'abord de la découpe des fichiers SIG : ceux-ci n'ont pas été conçus à partir des mêmes échelles de travail et sur les mêmes référentiels (cadastre pour les documents d'urbanisme, moins précis pour le SCOT).



Ce qui veut dire que lorsqu'on effectue un découpage de ces éléments, les limites ne correspondent pas de manière stricte, à l'image des 2 formes ci-contre : on se rend compte qu'il y a des « effets de bordure » lorsque ces formes ne se superposent pas parfaitement.

De plus, la différenciation des zonages (A, A protégé, N, N protégé) ne peut pas être automatisée. En effet, même si la dénomination des zones est similaire d'un document d'urbanisme à un autre, elle n'est pas strictement identique. Aussi il n'est pas possible d'automatiser ce processus.

Ainsi, il faut souligner que les indications de surfaces impliquent une marge d'erreur due à la superposition des couches SIG et que leur classification implique un travail manuel qui peut ajouter une marge d'erreur « humaine » au processus.

Les chiffres donnent donc des indications, des tendances, et doivent absolument être considérés de façon globale.

De plus, il faut souligner que la notion de compatibilité (d'un PLU avec le SCOT) est celle de la non-contrariété ; le SCOT n'édicte pas une carte de destination générale des sols, il indique de grandes orientations et édicte des prescriptions.

Les chiffres obtenus par cette superposition sont donc à prendre en compte dans leurs grandes masses et tendances : un PLU ne peut pas être considéré comme non compatible du fait de quelques espaces ou secteurs dont le classement diffère avec celui du SCOT, tout dépend des enjeux particuliers des espaces concernés.

Exploitation des résultats :

Pour l'ensemble des communes concernées par un document d'urbanisme, les fichiers SIG correspondants ainsi qu'un tableau récapitulatif ont été transmis. 10 communes soumises au RNU (règlement national d'urbanisme) n'ont donc pas pu être traitées. Il faut également souligner que les 3 communes dotées de cartes communales ne peuvent pas être traitées avec la même précision que celles disposant d'un PLU, du fait de l'absence de règlement et de la description binaire des zones (U ou N sans indigage particulier).

Sur l'ensemble des communes traitées, nous développons ici l'analyse effectuée sur Pralognan la Vanoise, seule commune à avoir approuvé un document d'urbanisme après l'entrée en vigueur du SCOT, en mars 2018. C'est pourquoi le travail a débuté sur cette commune, où un test de comparaison de son ancien document d'urbanisme et du nouveau a pu être effectué avec le SCOT.

L'exemple de Pralognan la Vanoise :

Si l'on regarde dans un 1^{er} temps la prise en compte des espaces agricoles importants et stratégiques (cartes 1 et 2 page suivante), nous remarquons une meilleure prise en compte au sein du nouveau PLU. En effet, ces espaces étaient majoritairement intégrés à des zones N sans autre particularité. Aujourd'hui, ils sont mieux pris en compte avec un zonage « agricole » dont une partie est protégée notamment autour du chef-lieu, afin de conserver le paysage.

De plus, les espaces de la Trame Verte et Bleue sont eux aussi mieux pris en compte (cartes 3 et 4) :

- Les alpages sont fléchés comme espaces « agricoles » même si peu d'entre eux bénéficient d'une protection spécifique supplémentaire (environ 14 ha).
- Environ 45 ha de réservoirs de biodiversité bénéficient d'une protection contre 0 ha dans l'ancien PLU.
- On constate l'évolution de zonage et de protection la plus forte au bénéfice des zones humides : celles-ci ont toutes été prises en compte dans le nouveau document d'urbanisme avec une protection spécifique.

Ancien PLU :

	Alpages	Corridors	Espaces Agricoles Importants	Espaces Agricoles Stratégiques	Espaces paysagers	Réservoirs de biodiversité	Sites naturels emblématiques	Zones humides
A protégé	0 ha	0 ha	23,2 ha	0 ha	16,8 ha	0 ha	0 ha	0 ha
A	53,3 ha	3,2 ha	22,1 ha	23,6 ha	29,2 ha	263,5 ha	53,4 ha	5 ha
N protégé	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
N	1497,6 ha	2 ha	31,6 ha	63,4 ha	18,1 ha	9811,1 ha	113,4 ha	28,7 ha
U/AU	0 ha	0 ha	1 ha	3,1 ha	0,2 ha	0 ha	0 ha	0 ha

Nouveau PLU :

	Alpages	Corridors	Espaces Agricoles Importants	Espaces Agricoles Stratégiques	Espaces paysagers	Réservoirs de biodiversité	Sites naturels emblématiques	Zones humides
A protégé	13,1 ha	0 ha	43,8 ha	9,8 ha	50,1 ha	25,6 ha	0 ha	13,3 ha
A	1478,2 ha	4 ha	29,3 ha	58,5 ha	12,4 ha	2342,7 ha	76,3 ha	0 ha
N protégé	0,9 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	20,4 ha	0,2 ha	20,3 ha
N	72,4 ha	1,2 ha	4,7 ha	21,3 ha	6,8 ha	7687,3 ha	90,4 ha	0 ha
U/AU	0 ha	0 ha	0,1 ha	0,1 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha

NB : Comme indiqué précédemment, ces surfaces indiquées sont approximatives.

Zoom sur les domaines skiabiles :

Une comparaison entre les documents d'urbanisme et les domaines skiabiles définis dans le SCOT a également été effectuée. Cela permet d'effectuer un zoom sur ces espaces particuliers en Tarentaise et d'observer leurs prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Sur l'exemple de Pralognan la Vanoise, on note qu'il faut examiner les résultats à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif : en effet, entre l'ancien et le nouveau document d'urbanisme, les espaces dédiés au domaine skiable ont diminué dans le zonage du PLU, car ceux qui sont désormais zonés sont beaucoup plus représentatifs des pistes de ski réellement exploitées.

Carte 1 : Ancien PLU

Carte 2 : Nouveau PLU

Commune de Pralognan

SCoT APTV : espaces agricoles

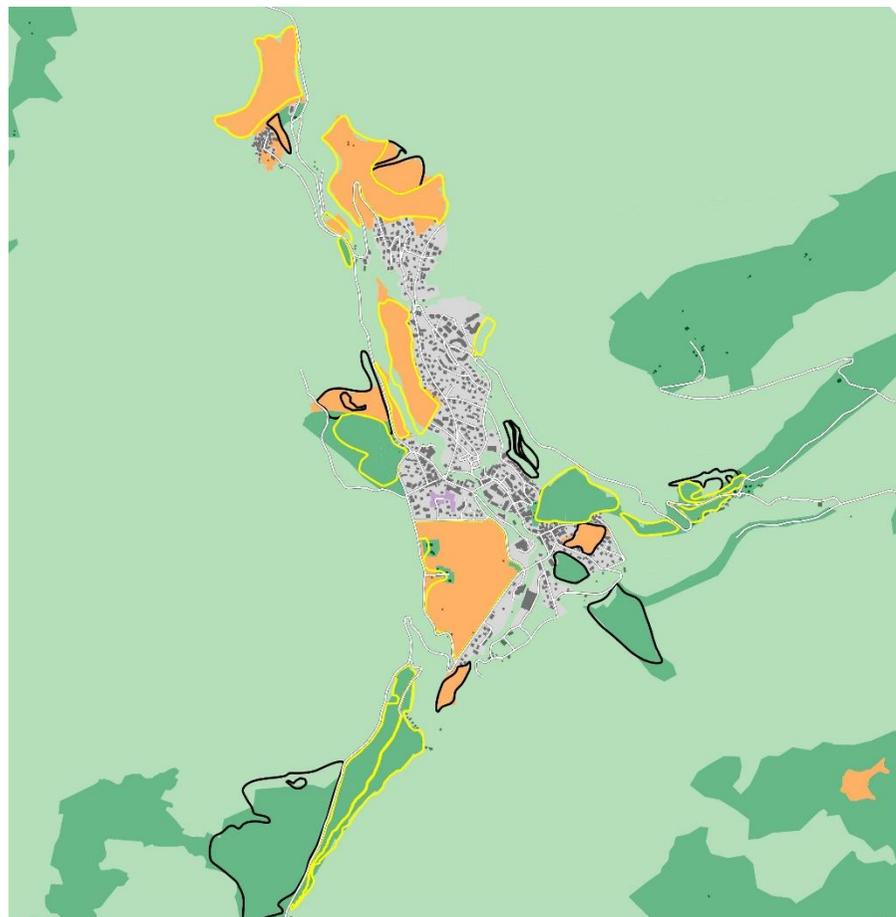
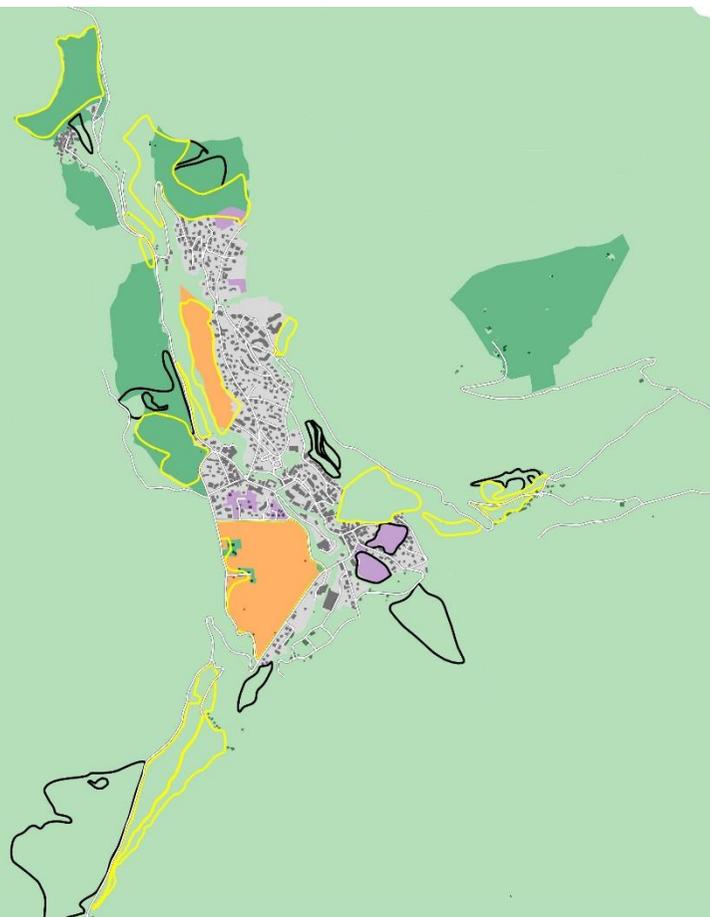
-  Espace agricole stratégique
-  Espace agricole important

Zonage PLU

-  Zone agricole
-  Zone agricole avec protection paysagère
-  Zone naturelle
-  U : Zone déjà urbanisée
-  AU : Zone destinée à l'urbanisation future



Réalisé par : AGATE, 2018
Sources : Atlas du SCoT de l'APTV, 2017 ; DDT73, 2018.



Carte 3 : Ancien PLU

Carte 4 : Nouveau PLU

Commune de Pralognan

SCoT APTV : trame verte et bleue

-  Zones humides
-  Corridors
-  Réservoirs de biodiversité

Zonage PLU

-  Zone agricole
-  Zone agricole avec protection paysagère
-  Zone naturelle
-  U : Zone déjà urbanisée
-  AU : Zone destinée à l'urbanisation future



Réalisé par : AGATE, 2018
Sources : Atlas du SCoT de l'APTV, 2017 ; DDT73, 2018.

Le SCOT définit un certain nombre de règles concernant la consommation foncière sur le territoire de la Tarentaise. La première étape nécessaire au suivi de la mise en œuvre du SCOT sur cette thématique est de construire un référentiel grâce auquel il sera possible de montrer les évolutions du territoire.

Une première enveloppe urbaine avait été tracée sur la base d'une cartographie d'occupation du sol élaborée par la RGD (régie générale des données 73/74). Celle-ci a permis d'élaborer l'Atlas du DOO avant l'approbation du SCOT. La délimitation de l'enveloppe urbaine n'a pas été mise à jour car cela aurait amené des modifications en continu sur l'écriture du document du SCOT. Cette cartographie est restée la même du début à la fin de l'écriture du SCOT.

Plutôt que de chercher à mettre à jour cette donnée, il a été proposé d'élaborer une enveloppe urbaine au moment de l'approbation du SCOT. Cette enveloppe pourra servir de base au suivi des espaces artificialisés au fil du temps.

La construction de cette cartographie au « T0 » du SCOT se base sur la méthode développée dans le cadre de l'observatoire foncier partenarial de la Savoie. Pour rappel, cet observatoire traite de différentes problématiques liées à la thématique du foncier, dont la consommation foncière, et a établi une méthode de cartographie semi-automatique utilisant des bases de données telles que la BD Topo de l'IGN ou des données d'Open Street Map.

Cette méthode est donc reproductible, c'est pourquoi nous l'utilisons ici. Pour autant, il faut garder à l'esprit que cette cartographie, même si elle paraît détaillée de prime-abord, est tout de même obtenue à partir de bases de données et d'un traitement semi-automatique, non d'un travail fin de terrain. Aussi, il s'agit d'une première base, permettant d'obtenir une approche des grandes masses du territoire et de leurs évolutions et d'en connaître la dynamique générale.

NB : lors de la construction de cette cartographie, les données issues de l'observatoire économique de la DDT (localisant les espaces de zones d'activités utilisés ou disponibles) n'étaient pas mises à jour au 13/12/2018.

La livraison des fichiers finaux et le calcul des surfaces associées sont reportés au début d'année 2019, lors de la livraison des fichiers de mise à jour des zones d'activités.

Cette cartographie nécessite d'être affinée en fonction des besoins pour s'adapter aux objectifs du SCOT.

En effet, l'un des cas particuliers est celui des hameaux emblématiques localisés au sein du DOO et dans l'Atlas de manière « large », mais où la construction est très restreinte.

Des zooms sur ces espaces particuliers ont été fournis afin de définir précisément avec les élus des communes concernées l'enveloppe dédiée à ces hameaux (voir exemple de carte ci-dessous).

Exemple de cartographie sur les hameaux emblématiques de l'APTIV :

Aigueblanche - Navette



Le SCOT a mis en place un mécanisme spécifique avec la notion de Surface Touristique Pondérée (STP), qui consiste en la surface de plancher des hébergements touristiques créés, pondérée en fonction du type de constructions, les lits marchands bénéficiant d'un coefficient d'abattement d'autant plus important que le caractère marchand est durable.

L'objectif est de réduire la production de lits neufs par rapport à la tendance passée de 5 000 lits touristiques par an, dans une proportion significative de l'ordre de - 40 % (soit environ 3000 lits neufs / an).

L'outil de régulation concerne les 20 communes touristiques suivantes :

Courchevel (Courchevel ou La Perrière ou Saint Bon chef-lieu), Bourg Saint Maurice (Bourg Saint Maurice ou Les Arcs), Les Belleville (Les Ménuires/Val Thorens ou Saint Martin Village), Tignes, Val d'Isère, Les Allues, Aime La Plagne (Aime 2000 ou Montalbert ou Aime), La Plagne Tarentaise (Macôt-La-Plagne ou Macôt ou Montchavin les Coches), Montvalezan, Les Avanchers Valmorel, Pralognan, Sainte Foy Tarentaise, Landry, Peisey-Nancroix, Champagny en Vanoise, Villaroger, La Léchère (La Léchère ou Doucy), Bozel, Séez, Brides-les Bains

Le suivi annuel de cette STP, qui permettra l'analyse des résultats au terme de 6 années de mise en œuvre du SCoT, nécessite de disposer de la liste exhaustive des permis de construire délivrés dans les 20 communes concernées afin de déterminer la STP correspondant à la surface de plancher, selon le type d'hébergement touristique concerné.

A cet effet, l'APTV va utiliser le fichier des permis de construire dont dispose la Direction Départementale des Territoires via la Préfecture de Savoie pour opérer le suivi des lits touristiques en station.

Une convention d'échanges de données a été préparée et signée par le Préfet de la Savoie et le Président de l'APTV en juillet 2018.

Elle prévoit, à compter du premier semestre 2019, la fourniture du fichier des permis de construire sur les communes concernées avec les renseignements suivants :

- Commune
- Nom du pétitionnaire
- Numéro du permis de construire
- Date de délivrance du PC
- Surface totale de plancher.

L'APTV complétera ces informations avec les communes concernées par un ensemble de données :

- suite donnée au PC accordé
- précision du site particulier concerné (pour les communes supports de plusieurs sites)
- surface du terrain d'assiette
- nature des surfaces touristiques créées
- ...

Ces données seront exclusivement utilisées par l'APTV pour déterminer les surfaces touristiques pondérées STP correspondant aux surfaces de plancher des constructions après application d'un coefficient pondérateur, tel que précisé dans le SCOT (entre 0.25 et 1.40 selon le type d'hébergement touristique).

Une démographie en perte de vitesse

En 2015, le territoire du SCoT Tarentaise Vanoise accueillait 51 410 habitants, soit près de 450 habitants de moins qu'en 2010. L'évolution annuelle démographique est donc légèrement négative avec - 0.2 % par an environ. Pendant cette même période, le département de la Savoie a progressé de +0.6% en taux annuel moyen.

Or le SCoT visait un rebond de la croissance à environ 0.45 % par an pour atteindre une population de 52 000 habitants en 2013 (puis 56 000 habitants en 2030) (source : PADD du SCOT page 32)

Les évolutions démographiques étaient précédemment positives avec un taux de croissance annuel moyen de la population de + 1 % entre 1999 et 2007, puis + 0.3 % entre 2007 et 2012 (source : rapport de présentation du SCOT page 126).

L'APTV par rapport à d'autres territoires touristiques de montagne

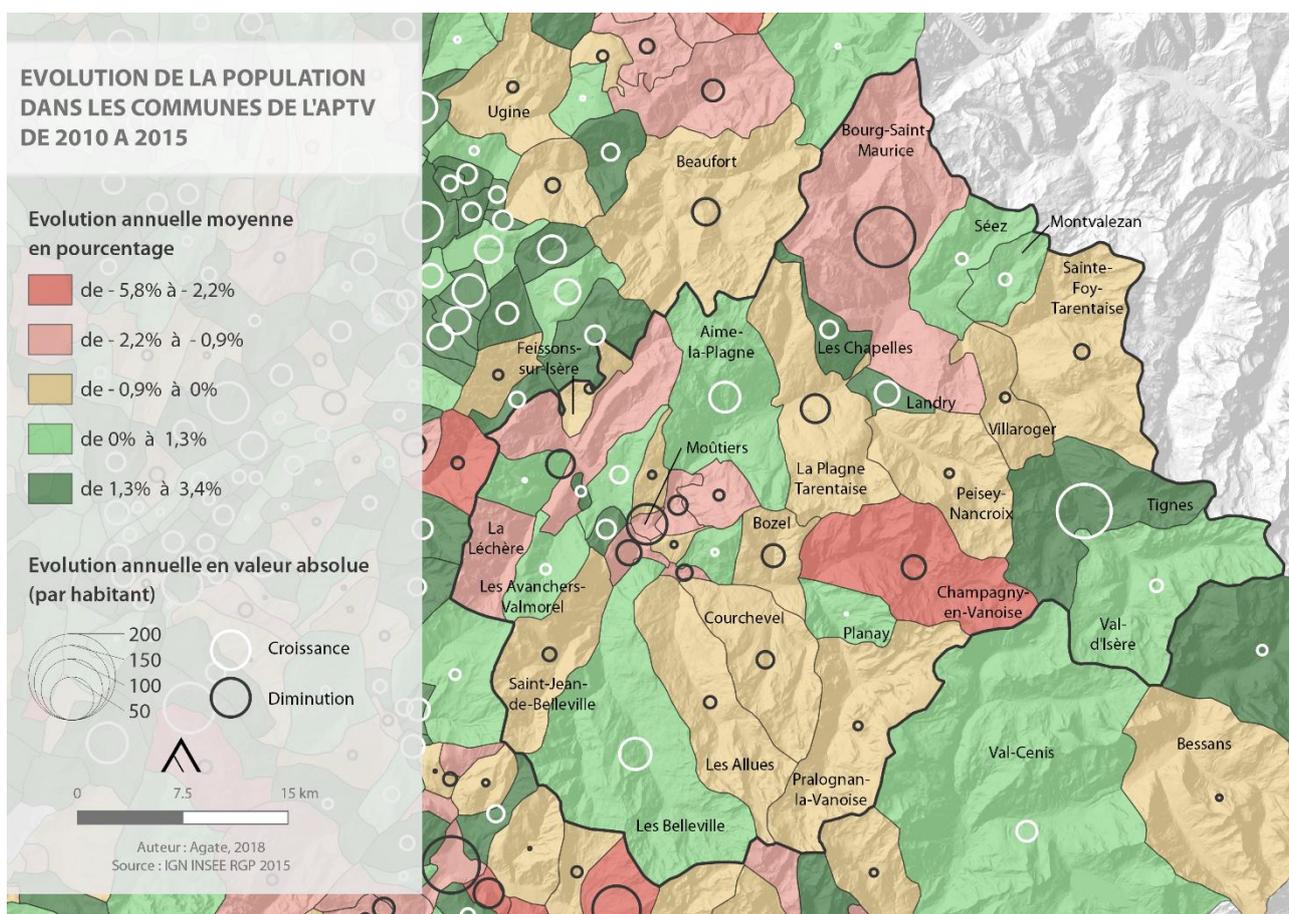
Si on compare l'APTV avec d'autres territoires, une démographie en perte de vitesse constitue le cas de nombreux territoires de montagne voisins.

Hormis la Communauté de communes des Vallées de Thônes, qui bénéficie de la proximité et du dynamisme annécien particulièrement soutenu, sous l'influence de la métropole genevoise, les autres territoires montagnards comme les CC Vallée de Chamonix – Mont Blanc ou Pays du Mont Blanc présentent des évolutions annuelles encore plus dégradées (- 0.27% et -0.29%).

Des évolutions démographiques différenciées entre EPCI et communes au sein de l'APTV

Au sein du territoire de l'APTV, les évolutions sont très différenciées entre EPCI : les Versants d'Aime sont les seuls avec une évolution démographique récente positive, les CC de Haute-Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche voient leur population quasi inchangée, tandis que les évolutions les plus défavorables apparaissent sur la CC de Cœur de Tarentaise.

	Population 2010	Population 2015	Evolution annuelle moyenne
CC Cœur de Tarentaise	9 553	9 297	-0,54 %
CC de Haute-Tarentaise	16 187	16 153	-0,04 %
CC des Vallées d'Aigueblanche	7 056	7 051	-0,01 %
CC Les Versants d'Aime	9 522	9 602	0,17 %
CC Val Vanoise	9 549	9 307	-0,51 %
SCOT APTV	51 867	51 410	-0,18 %



Les évolutions sont très contrastées selon les communes.

D'une façon générale, **les pôles de rang 1 de l'armature urbaine perdent près de 1% de population annuellement**. Par rapport aux années antérieures, la situation de Bourg – Saint Maurice / Sées s'est sensiblement dégradée. En effet, Bourg-Saint-Maurice / Sées constituait le pôle de croissance majeur de la Tarentaise (+17 % au total en 13 ans), néanmoins ralenti depuis 2008, tandis que Moûtiers / Salins-les-Thermes connaissait une déprise démographique importante (-7.9 % au total entre 1999 et 2012) (*source : rapport de présentation du SCOT page 127*). Leurs situations sont presque comparables sur la période récente 2010 – 2015, celle de Moutiers restant plus dégradée malgré tout.

Pour **les pôles de rang 2**, Aime – La Plagne affiche une croissance très positive (+0.56% annuel), alors que Bozel est en perte démographique (- 0.68% par an). Globalement les pôles de rang 2 conservent tout juste leur population. Là aussi, la situation s'est dégradée par rapport aux périodes précédentes : en effet, les pôles de rang 2 ont connu une croissance de +7.4% entre 1999 et 2007 puis 4.3% entre 2007 et 2012 (*source : rapport de présentation du SCOT page 127*).

	Population 2010	Population 2015	Taux annuel d'évolution 2010 - 2015
pôles rang 1			
Moutiers / Salins - Fontaine	4908	4612	-1,24 %
Bourg Saint Maurice / Sées	10086	9626	-0,93 %
pôles rang 2			
Bozel	2027	1959	-0,68%
Aime-la-Plagne	676	695	0,56%
Aigueblanche	3117	3155	0,24%
total pôles rang 2	5820	5809	-0,04 %

Après une dynamique assez faible entre 2007 et 2012, les **communes supports de grandes stations** connaissent une évolution globalement favorable entre 2010 et 2015, avec un taux d'évolution de +0.5%.

Mais les évolutions sont très différenciées selon les communes : Tignes affiche une croissance tout à fait remarquable à +3,3% par an, de même que les Belleville à plus de +0.9% ou Val d'Isère qui reste dans une dynamique positive (0.25%).

A l'inverse, Les Allues ou la Plagne -Tarentaise sont en décroissance démographique.

	Population 2010	Population 2015	Taux annuel d'évolution 2010 - 2015
communes supports grandes stations			
Val-d'Isère	1563	1583	0,25%
Tignes	2178	2569	3,36%
La Plagne Tarentaise	3794	3685	-0,58%
Courchevel	2408	2370	-0,32%
Les Belleville	2840	2975	0,93%
Les Allues	1867	1848	-0,20%
total communes supports grandes stations	14650	15030	0,51%
communes supports petites stations			
Sainte-Foy-Tarentaise	767	737	-0,79%
Villaroger	400	387	-0,66%
Montvalezan	4311	4434	0,56%
Peisey-Nancroix	651	640	-0,34%
Champagny-en-Vanoise	679	605	-2,28%
Les Avanchers-Valmorel	752	766	0,37%
Pralognan-la-Vanoise	754	744	-0,27%
total communes supports petites stations	8314	8313	0%
communes supports stations thermales			
Brides-les-Bains	551	517	-1,27%
La Léchère	1928	1823	-1,11%
total communes supports stations thermales	2479	2340	-1,15%

Les **communes support de petites stations** peinent à maintenir leur population, dans la continuité de la période précédente. Là aussi, les évolutions sont très diverses, entre Montvalezan et Les Avanchers Valmorel qui restent dans une dynamique de croissance et toutes les autres communes qui perdent des habitants. Il faut noter le cas particulier de Champagny en Vanoise, en assez forte baisse démographique (-2.3% annuel).

Les **2 communes supports de stations thermales** Brides Les Bains et La Léchère accusent une perte significative également à -1.1% voire -1.3% par an.

Les communes rurales maintiennent globalement leur population avec un taux global d'évolution de +0.25% par an, alors qu'elles avaient connu des dynamiques beaucoup plus soutenues sur les périodes précédentes : +12.8% au total entre 1999 et 2007 puis +4.7% entre 2007 et 2012 (*source : rapport de présentation du SCOT page 127*). Là encore la moyenne cache de fortes disparités entre les communes de Le Bois, Landry, Les Chapelles ou Saint-Oyen en croissance sensible et celles de Saint-Jean-de-Belleville, Notre-Dame-du-Pré ou Saint-Marcel en décroissance.

	Population 2010	Population 2015	Taux annuel d'évolution 2010 - 2015
communes rurales			
Le Bois	363	408	2,36%
Landry	766	843	1,93%
Les Chapelles	517	556	1,47%
Saint-Oyen	206	220	1,32%
Bonneval	106	108	0,37%
Montagny	656	662	0,18%
Planay	411	412	0,05%
Feissons-sur-Isère	584	571	-0,45%
Hautecour	312	304	-0,52%
Feissons-sur-Salins	196	190	-0,62%
Saint-Jean-de-Belleville	559	535	-0,87%
Notre-Dame-du-Pré	271	256	-1,13%
Saint-Marcel	663	615	-1,49%
total communes rurales	5610	5680	0,25%

Un solde migratoire très déficitaire révélateur d'une perte d'attractivité

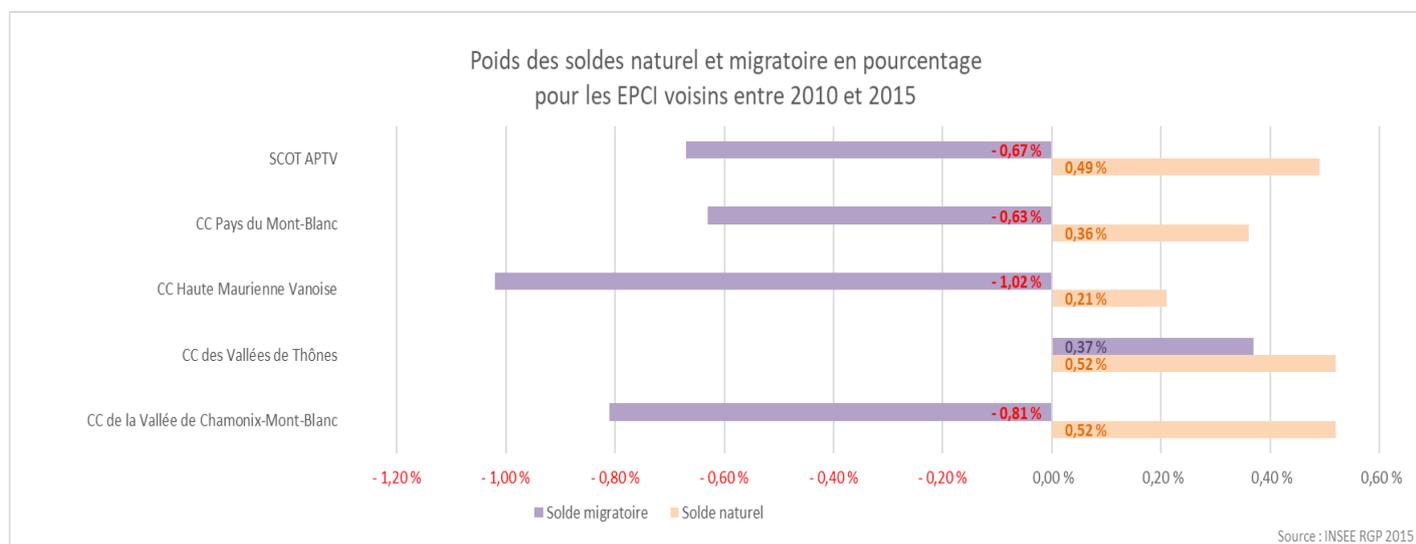
L'évolution négative de la démographie du territoire de l'APTIV est due à un **solde migratoire très défavorable** (-0.67% taux annuel moyen), car le solde naturel résiste bien (+0.49%). Le solde naturel est d'ailleurs supérieur à celui du département (+0.4%) pendant la même période.

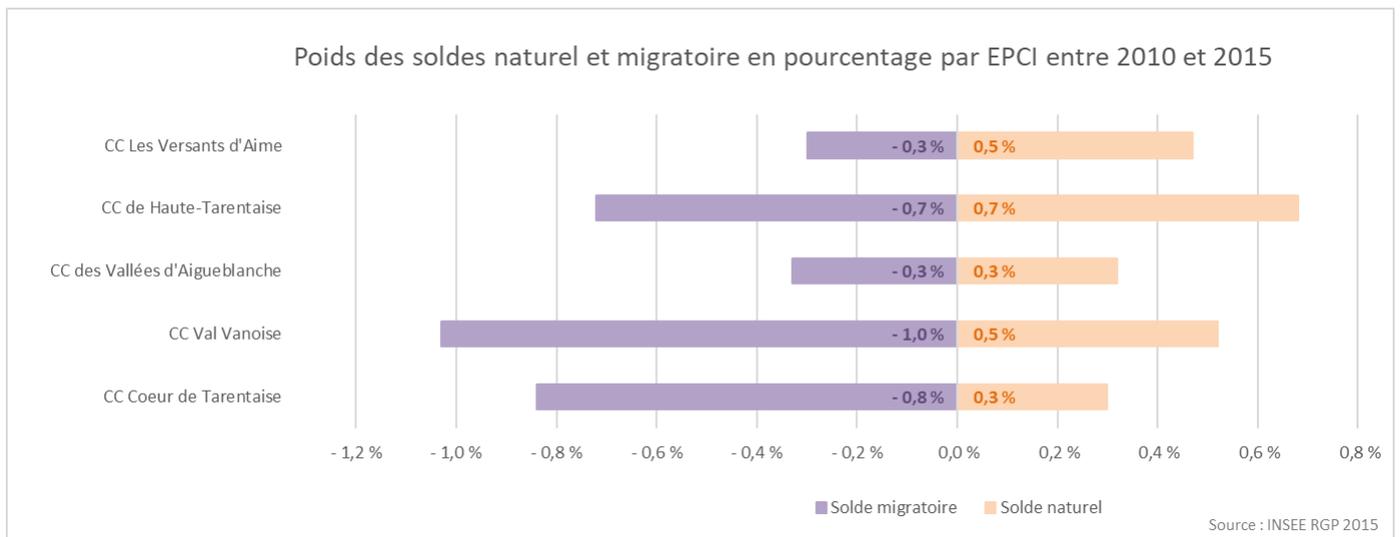
Le solde migratoire s'est fortement dégradé depuis le début des années 2000 car il était positif entre 1999 et 2007 et est devenu négatif entre 2007 et 2012 (à - 0.3%) (source : rapport de présentation du SCOT page 129).

C'est révélateur d'un problème d'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants et de capacité à retenir les habitants actuels. On peut souligner que la Vallée de Chamonix souffre d'un solde migratoire encore plus dégradé (-0.81%) ainsi que la CC Haute Maurienne Vanoise (-1.02%).

	Solde naturel	Solde migratoire	Evolution annuelle moyenne
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	0,52 %	-0,81 %	-0,29 %
CC des Vallées de Thônes	0,52 %	0,37 %	0,89 %
CC Haute Maurienne Vanoise	0,21 %	-1,02 %	-0,81 %
CC Pays du Mont-Blanc	0,36 %	-0,63 %	-0,27 %
SCOT APTV	0,49 %	-0,67 %	-0,18 %

Seule la Communauté de communes des Vallées de Thônes bénéficie d'un solde migratoire positif à +0.37% doublé d'un solde naturel favorable à +0.52%.





Des évolutions démographiques différenciées entre EPCI et communes au sein de l'APT

Tous les territoires connaissent globalement un solde migratoire négatif, mais les évolutions sont différenciées entre EPCI : les CC des Versants d'Aime et des Vallées d'Aigueblanche ont une attractivité négative limitée à -0.3% quand les CC Haute-Tarentaise, Cœur de Tarentaise et Val Vanoise se situent entre -0.7% et -1%.

A l'échelle des communes, les évolutions sont encore plus contrastées : rares sont les communes avec un solde migratoire positif, hormis l'exception notable de Tignes ; de nombreuses communes sont déficitaires comme Bourg Saint Maurice, La Léchère ou Champagny en Vanoise.

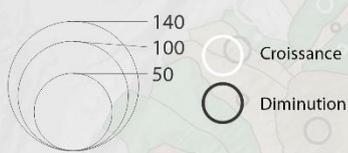
Pour ce qui concerne le solde naturel, on peut souligner le taux important de la CC Haute Tarentaise à +0.7%, qui contrebalance complètement le solde migratoire très déficitaire. Ce taux est en particulier très important sur Tignes et Val d'Isère ou encore sur les Belleville.

EVOLUTION LIEE AU SOLDE MIGRATOIRE DANS LES COMMUNES DE L'APTVD DE 2010 A 2015

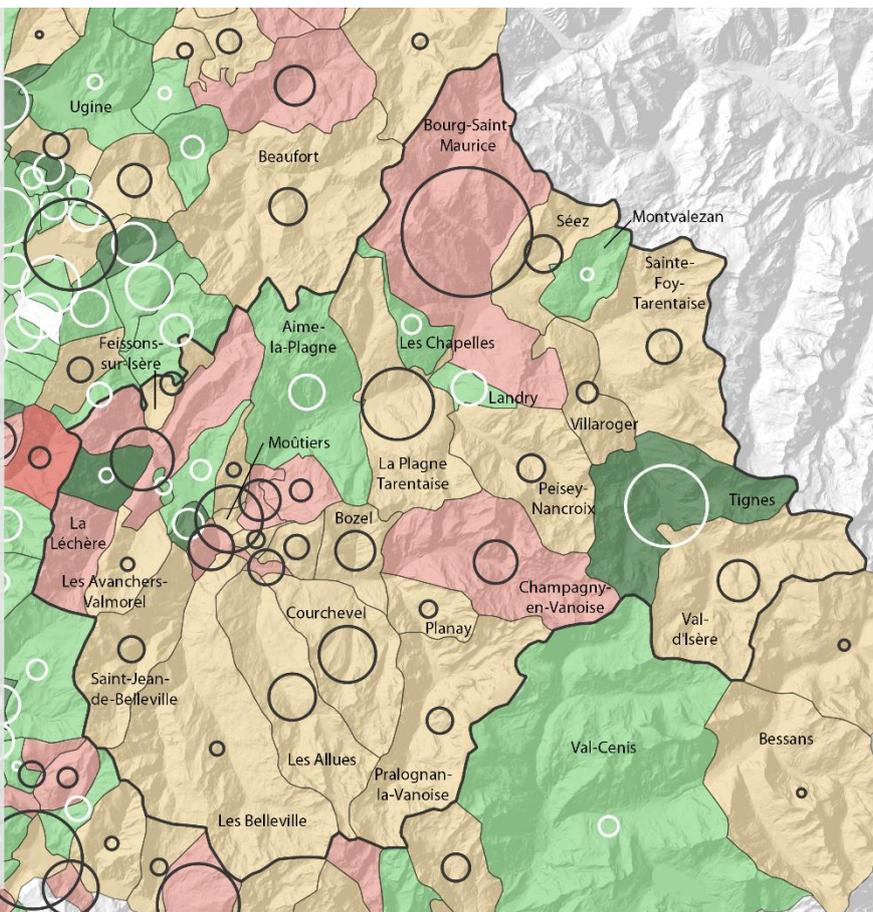
Solde migratoire (par an)

- de - 5,8% à - 4,8%
- de - 4,8% à - 1,4%
- de - 1,4% à 0%
- de 0% à 1,5%
- de 1,5% à 2,9%

Evolution annuelle moyenne liée au solde migratoire (hab/an)



Auteur : Agate, 2018
Source : IGN INSEE RGP 2015

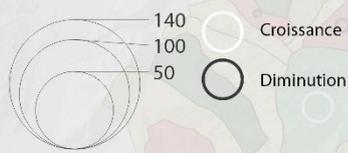


EVOLUTION LIEE AU SOLDE NATUREL DANS LES COMMUNES DE L'APTVD DE 2010 A 2015

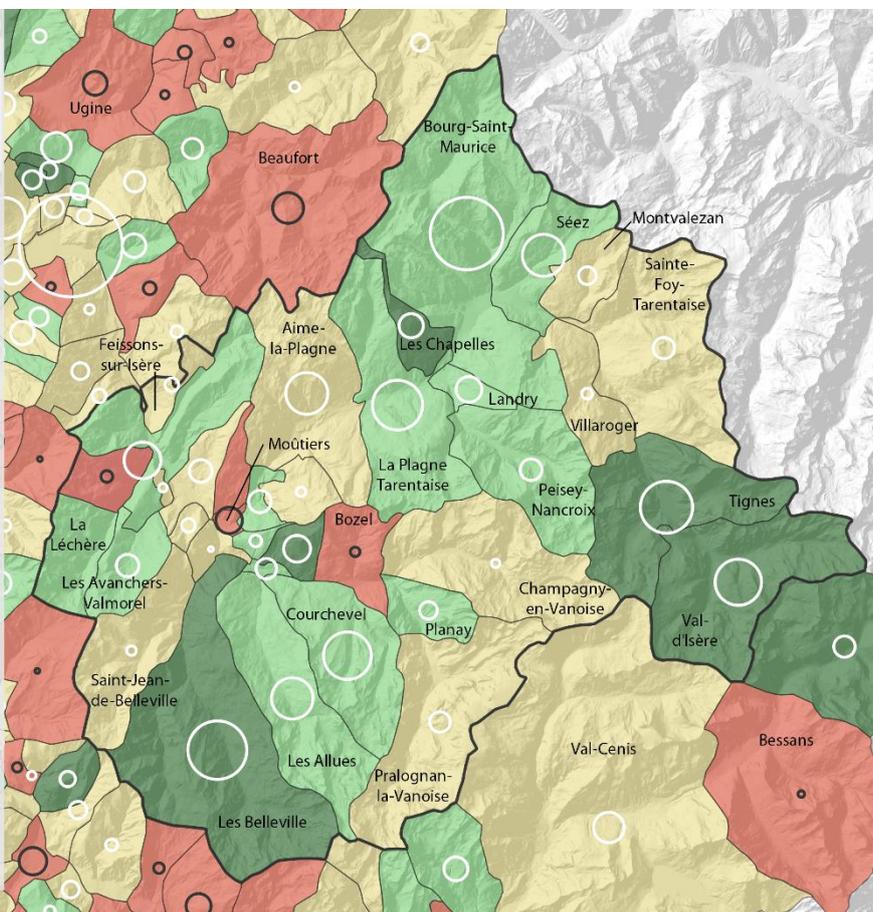
Solde naturel (par an)

- de - 1,5% à - 0,8%
- de - 0,8% à 0
- de 0% à 0,5%
- de 0,5% à 0,8%
- de 0,8% à 1,53%

Evolution annuelle liée au solde naturel (hab/an)



Auteur : Agate, 2018
Source : IGN INSEE RGP 2015



Un vieillissement généralisé de la population

Alors que la population tarine était plutôt jeune avec une forte présence des 25 / 50 ans (source : rapport de présentation du SCOT page 126), on assiste désormais à un fort vieillissement de la population : depuis 2010, les classes d'âge jusqu'à 45 ans ont décliné de -1.7% voire -1.9% en évolution annuelle pendant que celle des 60-74 ans s'accroissait de façon très importante +3.7 % annuel.

Le départ progressif des jeunes est constaté depuis 1975, malgré la croissance de l'emploi en Tarentaise, et la part des personnes de plus de 60 ans était déjà en augmentation entre 1999 et 2008 (source : rapport de présentation du SCOT page 126).

	Population 2010	Population 2015	Evolution annuelle moyenne 2010 - 2015
Part des - de 14 ans	18,95 %	17,55 %	-1,69 %
Part des 15 - 29 ans	17,08 %	15,66 %	-1,89 %
Part des 30 - 44 ans	23,54 %	21,69 %	-1,80 %
Part des 45 - 59 ans	21,30 %	22,76 %	1,15 %
Part des 60 - 74 ans	12,21 %	14,75 %	3,68 %
Part des + de 75 ans	6,92 %	7,59 %	1,69 %
SCOT APTV	100,00 %	100,00 %	-0,18 %

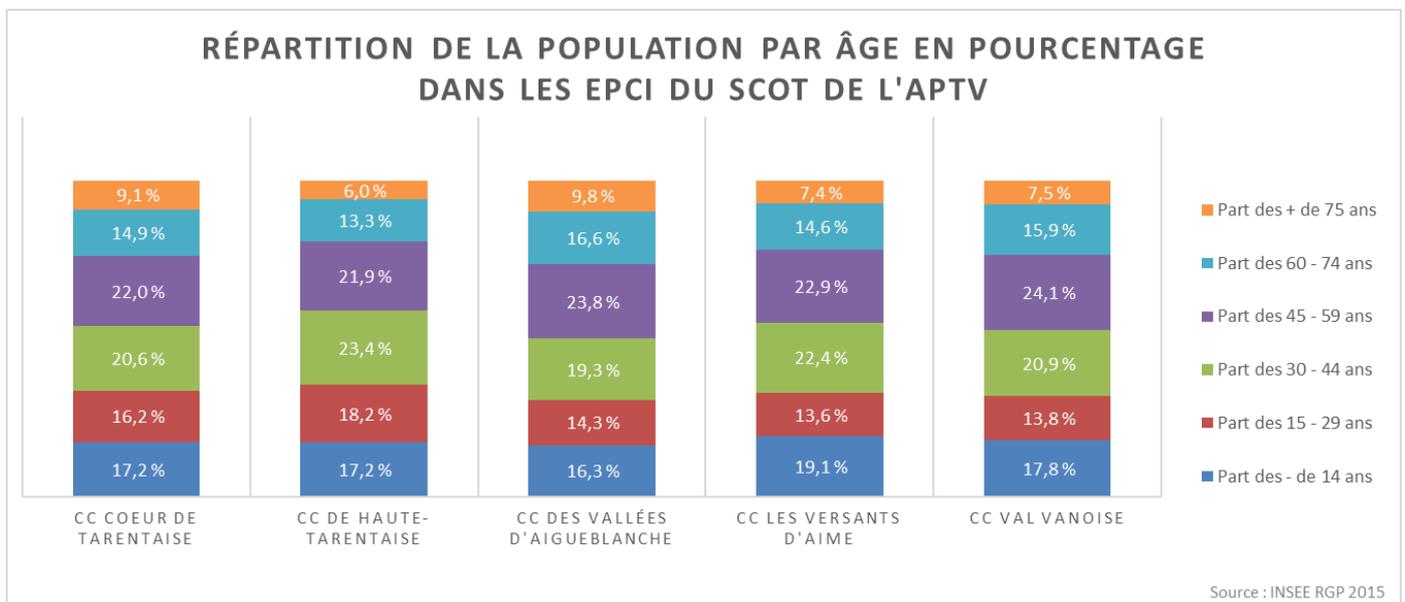
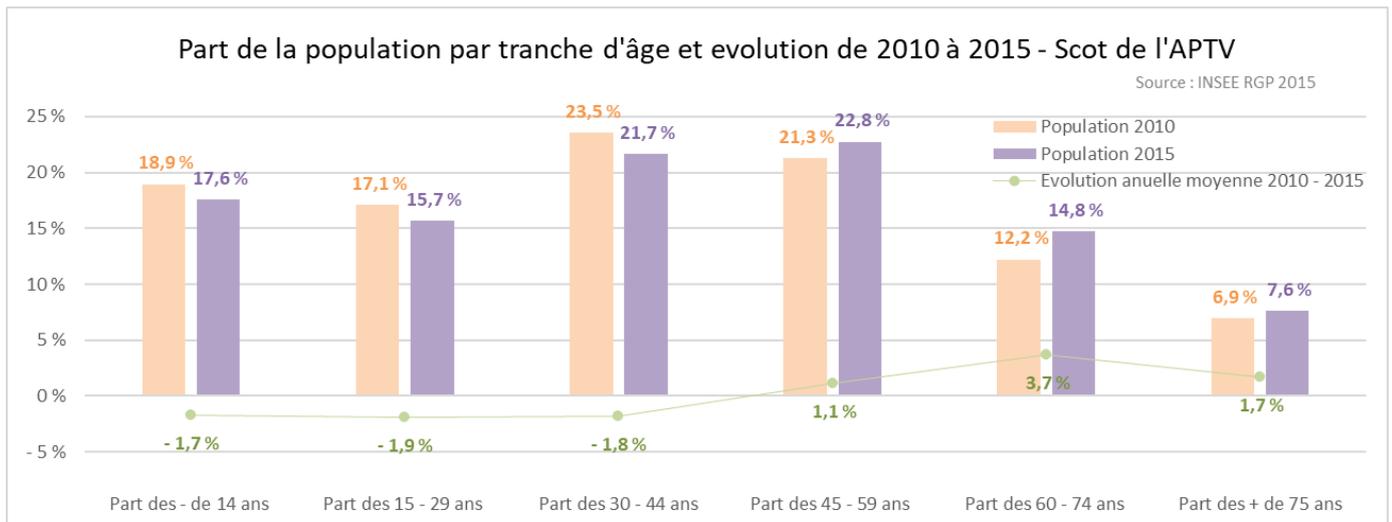
Les parts relatives dans la population totale des – de 14 ans, des 15-29 ans et des 30-44 ans décroissent toutes sensiblement.

En 2010 la part des – de 14 ans était équivalente à celle des + de 60 ans ; en 2015, les + de 60 ans représentent 22,4% de la population totale alors que les – de 14 ans ne constituent plus que 17.6%.

Si on compare avec les évolutions départementales, on comptait en 2010 proportionnellement plus de – de 14 ans en Tarentaise Vanoise (18.95%) que dans l'ensemble du département (18.4%). En 2015, c'est l'inverse il y a un peu moins de jeunes de – de 14 ans que dans l'ensemble du département : 17.55% dans l'APTIV contre 17.7% en Savoie.

En 2015, les plus de 60 ans représentent 25,4% de la population à l'échelle du département : le territoire de l'APTIV reste donc globalement plus jeune que l'ensemble du département.

Département de la SAVOIE	2010	2015	évolution annuelle moyenne 2010 - 2015
0 à 14 ans	18,4%	17,7%	-0,14%
15 à 29 ans	17,3%	16,7%	-0,04%
30 à 44 ans	20,7%	19,3%	-0,76%
45 à 59 ans	20,6%	20,8%	+0,82%
60 à 74 ans	14,3%	16,0%	+2,93%
75 ans ou plus	8,7%	9,4%	+2,30%



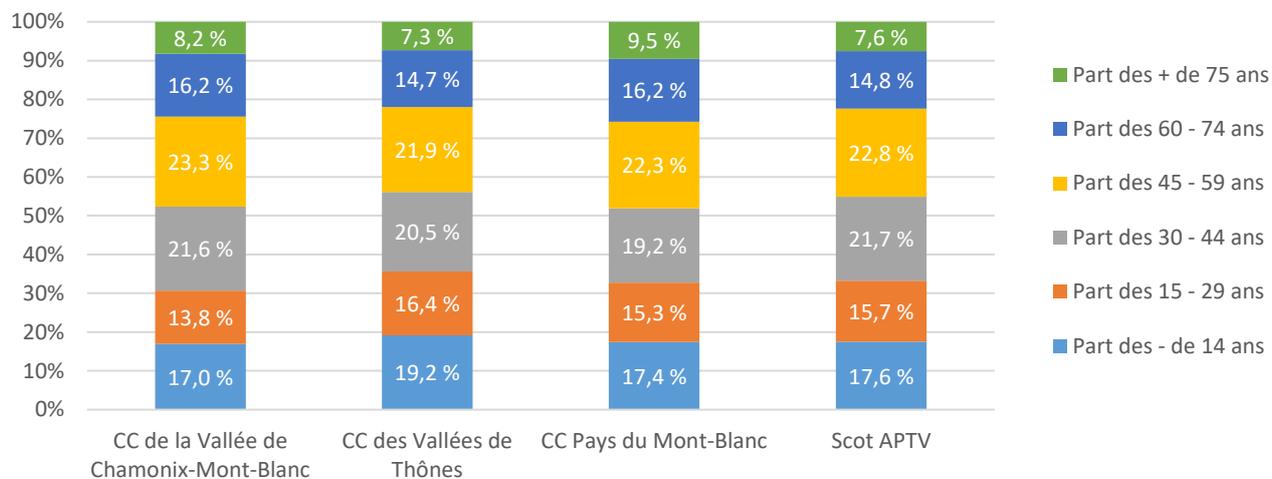
La CC des Versants d'Aime est le territoire le plus jeune avec plus de 19% de la population de – de 14 ans. Avec la CC Val Vanoise, ce sont les seuls au-dessus de la part constatée à l'échelle de la Savoie (17.7%).

La CC de Haute-Tarentaise présente une structure de population très équilibrée, avec des parts importantes des 15-29 ans et des 30-44 ans, et la part la plus faible des + de 60 ans (19,3%). C'est le seul secteur où la part des jeunes de 15 - 29 ans à 18.2%) est supérieure à celle constatée à l'échelle du département (16.7%). Dans tous les autres EPCI, elle se situe en dessous, ce qui n'est pas étonnant pour cette tranche d'âge potentiellement en études hors du territoire.

Plus du quart de la population de La CC des Vallées d'Aigueblanche est âgée de plus de 60 ans (26,4%), soit plus que la part à l'échelle départementale (25,4%).

Dans tous les EPCI, la part des 30-44 ans de même que celle des 45-59 ans sont supérieures voire bien supérieures à celles constatées au niveau de la Savoie, respectivement 19.3% et 20.8%. Le territoire de l'APT accueille donc proportionnellement beaucoup de personnes en âge de travailler.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE EN POURCENTAGE DANS LES EPCI VOISINS DE L'APTV



En comparaison par rapport à d'autres territoires de montagne, la population du territoire de l'APTV est plutôt équilibrée.

Hormis la CC des Vallées de Thônes qui accueille une particulièrement jeune, avec 19,2% de – de 14 ans, 16,4% de 15-29 ans et seulement 22% de plus de 60 ans, les autres territoires de montagne haut-savoyards ont moins d'un 1/3 de leur population âgée de moins de 30 ans et près du 1/4 âgé de plus de 60 ans.

Rappels méthodologiques



CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE : méthode de calcul SMBT - sources et indicateurs

Le tableau suivant présente la méthode de calcul des capacités d'accueil touristique mise en œuvre par SMBT (sources, ratios et calculs utilisés). Elle permet de calculer les capacités de manière identique pour toutes les communes et stations de Savoie Mont Blanc en s'appuyant sur des données mises à jour chaque année.

NB : il existe d'autres méthodes développées par d'autres organismes dont les résultats peuvent différer en raison des sources utilisées, des calculs voire de l'année de mise à jour des données.

HEBERGEMENTS	SOURCES	INDICATEURS (réels ou ratios)
Meublés classés (2)	<ul style="list-style-type: none"> Capacités 2015, 2016 et 2017 : Base de données officielle des meublés classés CLASS RN2D Capacités 2012, 2013, et 2014 : fichiers Préfectures 73 et 74 	Nombre de lits classés
Résidences de tourisme classées et résidences non classées	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Hôtellerie	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de chambres déclarées x 2,5
Hôtellerie de plein air	APIDAE ex-SITRA (1)	Emplacements déclarés x 3 (y compris HLL Mobil home)
Centres et villages vacances, Auberges de jeunesse et Maisons familiales	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Refuges et gîtes d'étape	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Chambres d'hôtes	Gîtes de France et Clévacances	Nombre de lits déclarés
Hébergements non marchands (2)	Résidences secondaires INSEE <ul style="list-style-type: none"> 2014 pour capacités 2017 2013 pour capacités 2016 2012 pour capacités 2015 2010 pour capacités 2014 2009 pour capacités 2013 2008 pour capacités 2012 	Nombre de résidences secondaires INSEE x 5 lits duquel est déduit : le nombre de lits en meublés classés et le nombre de lits en résidences de tourisme classées et résidences non classées

(1) APIDAE (ex-SITRA) : base de données alimentée par Savoie Mont Blanc Tourisme et par les Offices de tourisme adhérents au réseau APIDAE

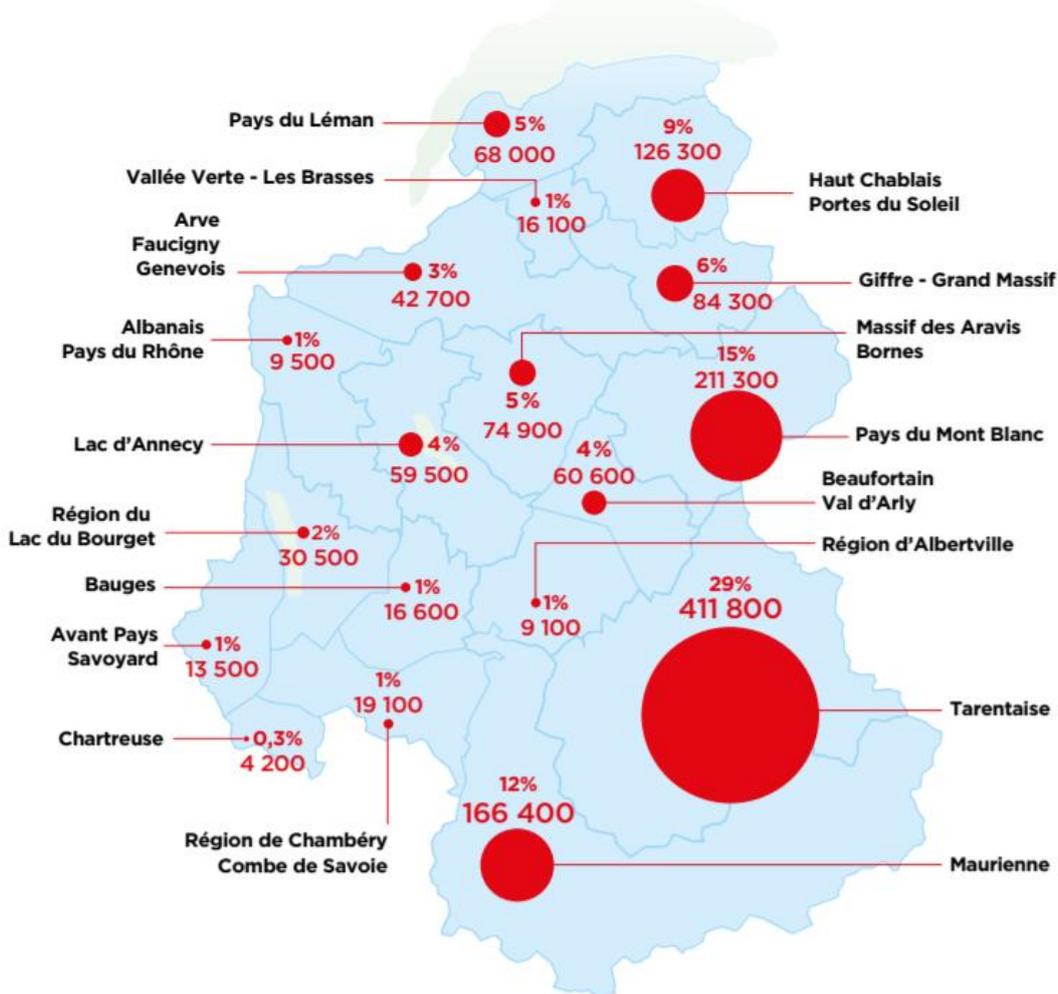
(2) Meublés classés et hébergements non marchands

En 2015, la **capacité d'accueil en lits non marchands** (résidences secondaires et meublés non classés) a augmenté sous l'effet du **nouveau classement des meublés de tourisme**. En effet, à partir de juillet 2015 l'ancien classement n'étant plus valable, ce sont les nouvelles normes qui s'appliquent nous obligeant à comptabiliser dans les meublés classés seuls ceux qui l'ont été selon ces nouvelles normes. Or un volume important de meublés de tourisme « ancienne norme » n'a pas été classé selon ces nouvelles normes, ainsi ces meublés ne sont plus répertoriés officiellement et retombent dans les hébergements non marchands/résidences secondaires.

En 2016, un volume supplémentaire de meublés a été classé selon les nouvelles normes, ils sortent du volume des hébergements non marchands par rapport à 2015.

En 2017, le classement s'est poursuivi. Par conséquent un volume de meublés classés supplémentaire par rapport à 2016 sort des hébergements non marchands.

> L'OFFRE EN HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES PAR TERRITOIRE (EN NOMBRE DE LITS)

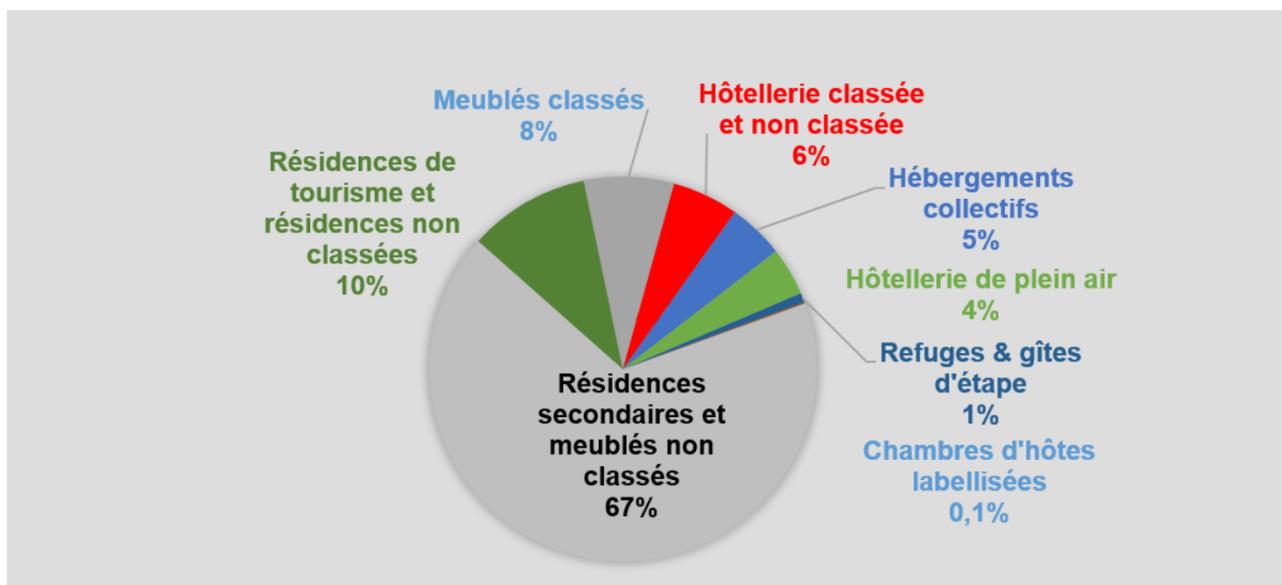


Source : Observatoire SMBT 2017

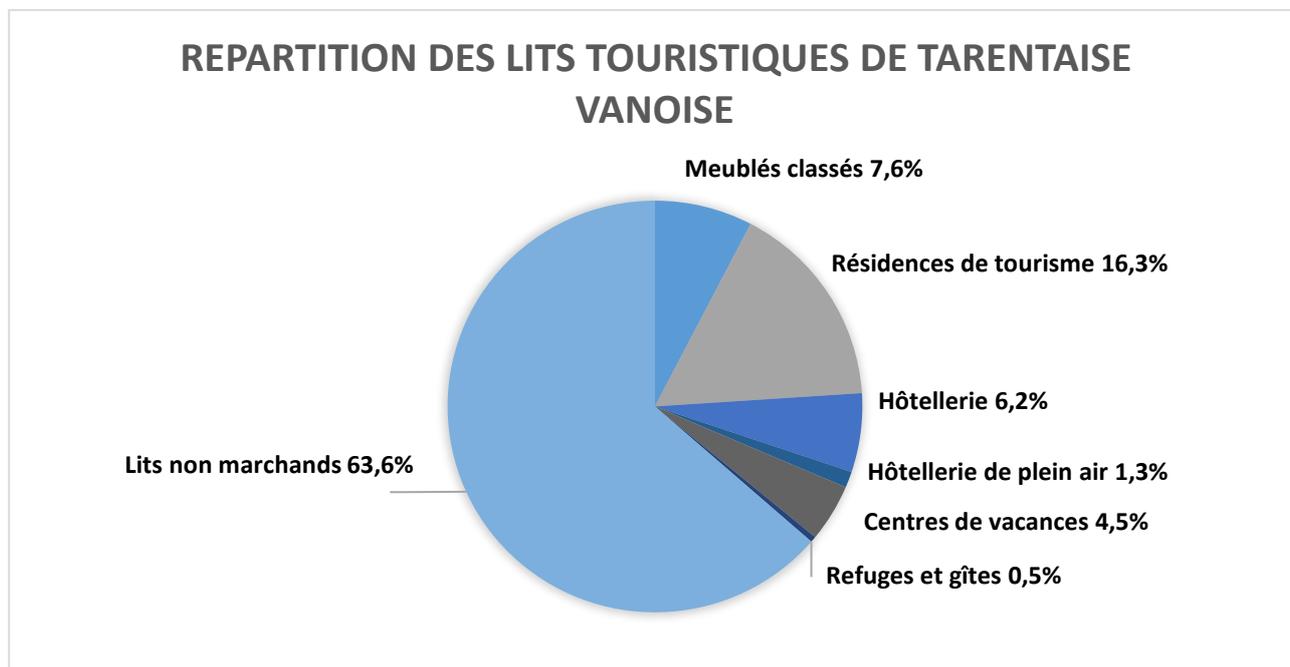
Avec près de 412 000 lits touristiques, la Tarentaise représente 29% des hébergements touristiques de Savoie Mont Blanc.

Répartition des lits touristiques de Savoie Mont Blanc

Source : Observatoire SMBT - Année 2017



A l'échelle de Savoie Mont Blanc, la répartition des lits touristiques fait apparaître 67% de lits en résidences secondaires et meublés non classés et environ 10% de lits en résidences de tourisme.



A l'échelle du territoire de Tarentaise Vanoise, la part des lits non marchands est moins élevée, et celle des résidences de tourisme est nettement plus élevée que sur l'ensemble de Savoie Mont Blanc.

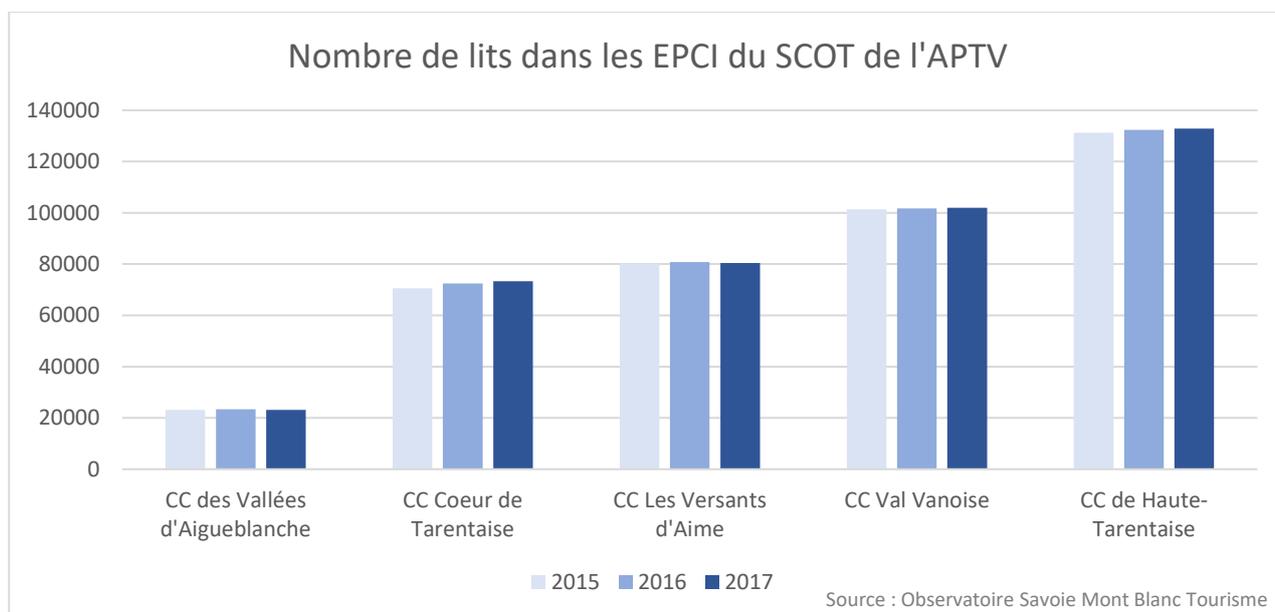
Point sur les hébergements touristiques du territoire et leur évolution récente

	Nombre de lits - total		
	2015	2016	2017
CC des Vallées d'Aigueblanche	23 174	23 421	23 147
CC Cœur de Tarentaise	70 617	72 473	73 344
CC Les Versants d'Aime	80 321	80 830	80 376
CC Val Vanoise	101 407	101 691	102 022
CC de Haute-Tarentaise	131 285	132 350	132 900
SCOT de l'APTV	406 804	410 765	411 789

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

D'après les données de l'Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, la capacité totale d'hébergement de la Tarentaise approche 412 000 lits touristiques en 2017. Elle a augmenté de 1% entre 2015 et 2016 avec près de 4 000 lits supplémentaires et de 0.2% entre 2016 et 2017 avec 1 000 lits supplémentaires.

Cette croissance globale de la capacité est essentiellement générée par près de 2 700 lits supplémentaires sur la CC Cœur de Tarentaise et près de 1 600 lits supplémentaires sur la CC Haute-Tarentaise.

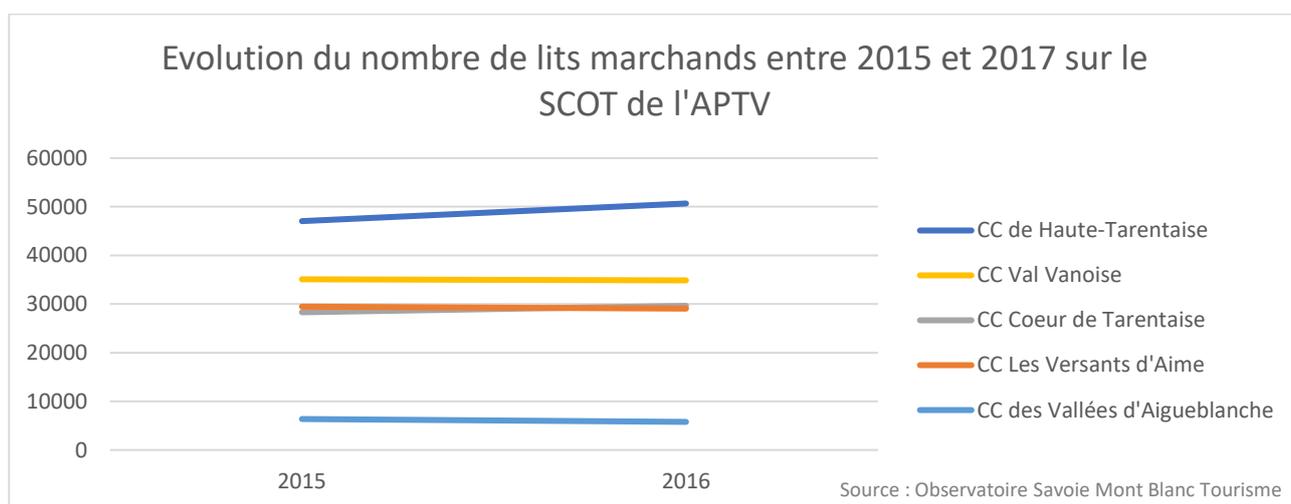
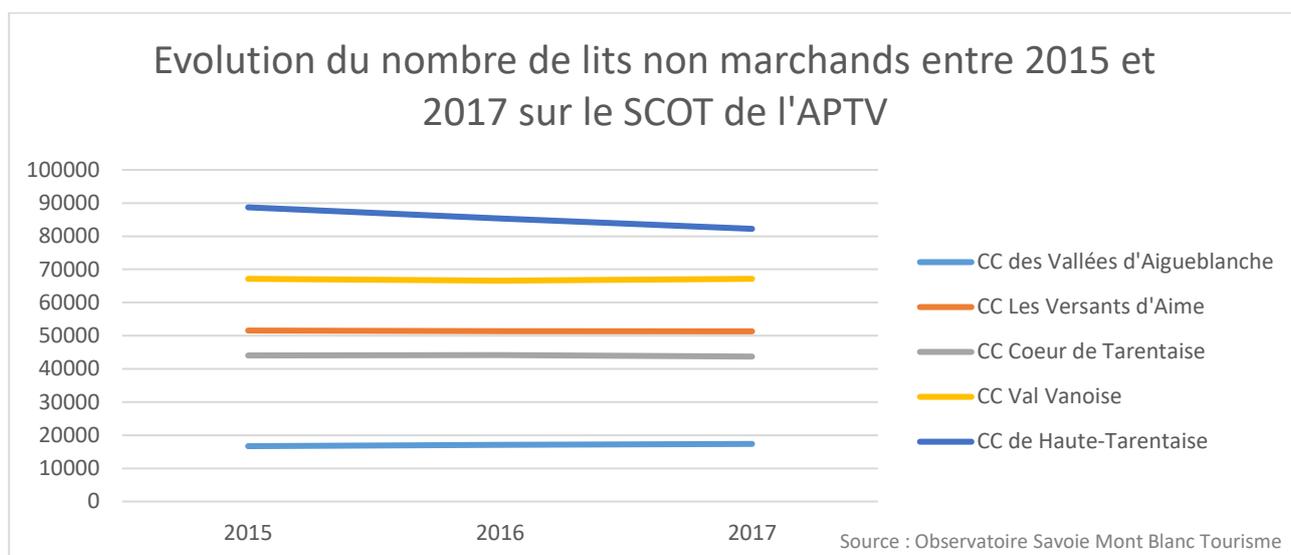


	2015		2017		Evolution 2017/2015	
	Lits marchands	Lits non marchands	Lits marchands	Lits non marchands	Lits marchands	Lits non marchands
CC des Vallées d'Aigueblanche	6 481	16 693	5 780	17 367	-701	674
CC Les Versants d'Aime	28 761	51 560	29 061	51 315	300	-245
CC Cœur de Tarentaise	26 574	44 043	29 636	43 708	3 062	-335
CC Val Vanoise	34 277	67 130	34 869	67 153	592	23
CC de Haute-Tarentaise	42 573	88 712	50 667	82 233	8 094	-6 479
SCOT de l'APTV	138 666	268 138	150 013	261 776	11 347	-6 362

D'après l'Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, les 412 000 lits touristiques sont composés en 2017 de 150 000 lits marchands et 262 000 lits non marchands.

Le nombre de lits non marchands a baissé sensiblement entre 2015 et 2017 car leur part est passée de 66 % en 2015 à 64% en 2017. A l'inverse, la part des lits marchands a augmenté fortement, passant de 34% en 2015 à 36,5% en 2017. Mais ceci est à mettre en perspective avec les rappels méthodologiques de Savoie Mont Blanc indiqués en début de chapitre.

C'est sur la CC de Haute-Tarentaise que l'augmentation du nombre de lits marchands est la plus importante avec + 8000 lits et parallèlement une diminution de près de 6 500 lits non marchands. On note aussi un accroissement de + 3000 lits marchands sur le territoire de la CC Cœur de Tarentaise.



EVOLUTION DES LITS MARCHANDS DES COMMUNES DE L'APT V ENTRE 2016 ET 2017

Taux d'évolution des lits marchands (en %)



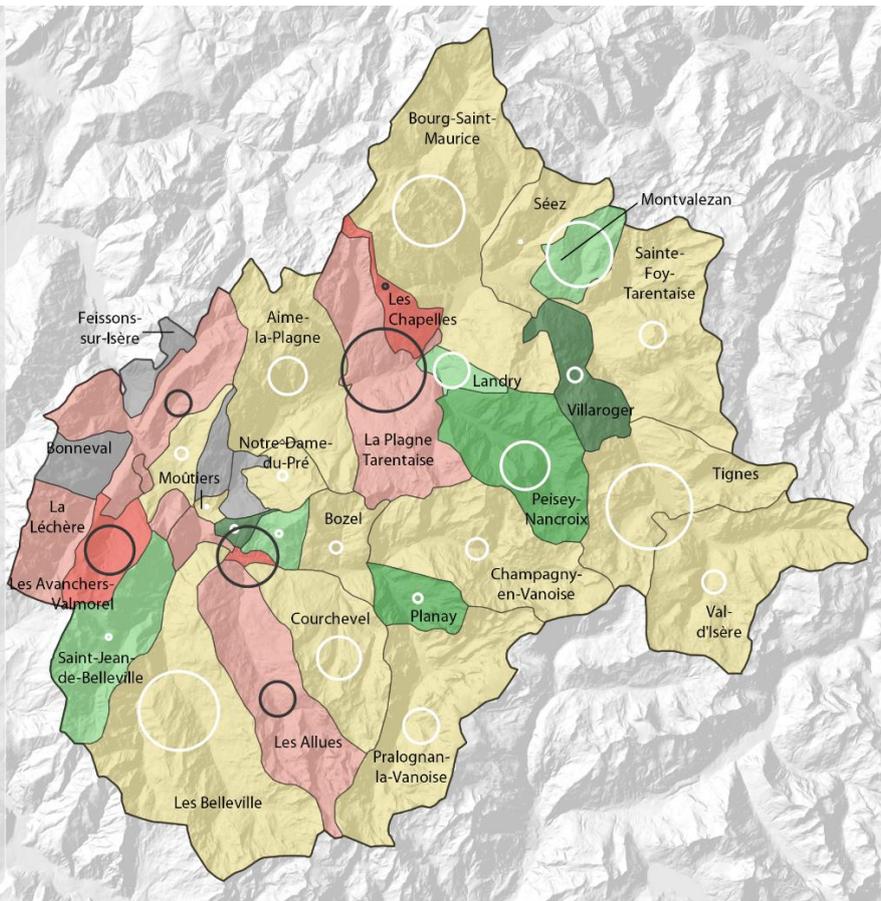
Nombre de lits marchands



0 7.5 15 km

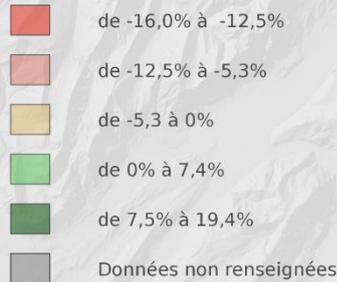


Auteur : Agate, 2018
Source : Savoie Mont Blanc Tourisme, 2017



EVOLUTION DES LITS NON MARCHANDS DES COMMUNES DE L'APT V ENTRE 2016 ET 2017

Taux d'évolution des lits non marchands (en %)



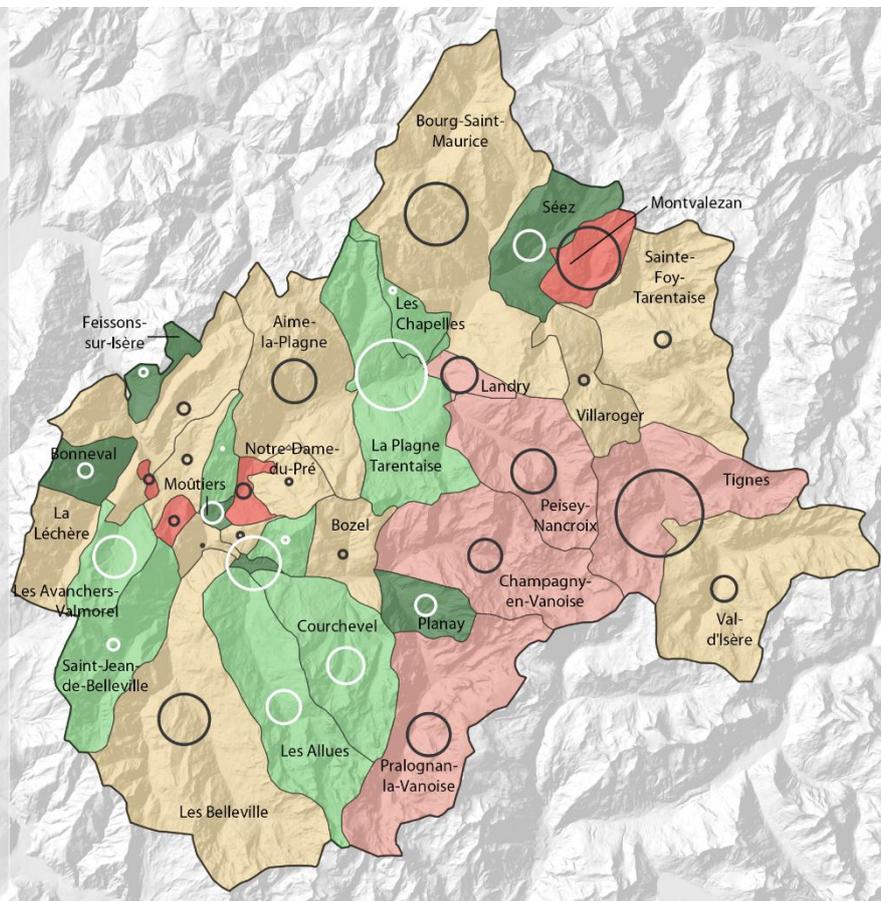
Nombre de lits non marchands



0 7.5 15 km



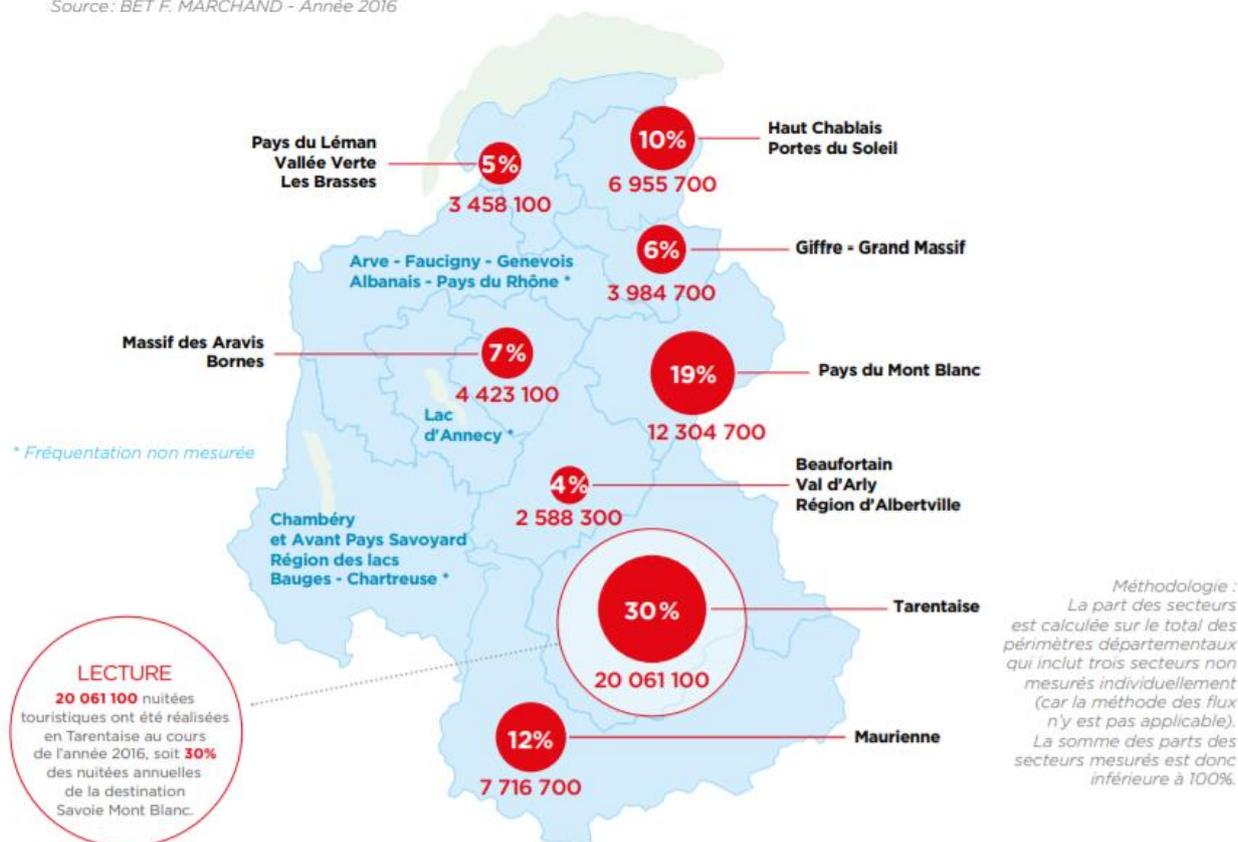
Auteur : Agate, 2018
Source : Savoie Mont Blanc Tourisme, 2017



1 - Fréquentation totale

FRÉQUENTATION ANNUELLE GLOBALE DES TERRITOIRES

Source: BET F. MARCHAND - Année 2016



20 061 100 nuitées touristiques ont été réalisées en Tarentaise au cours de l'année 2016, soit 30% des nuitées annuelles de la destination Savoie Mont Blanc.

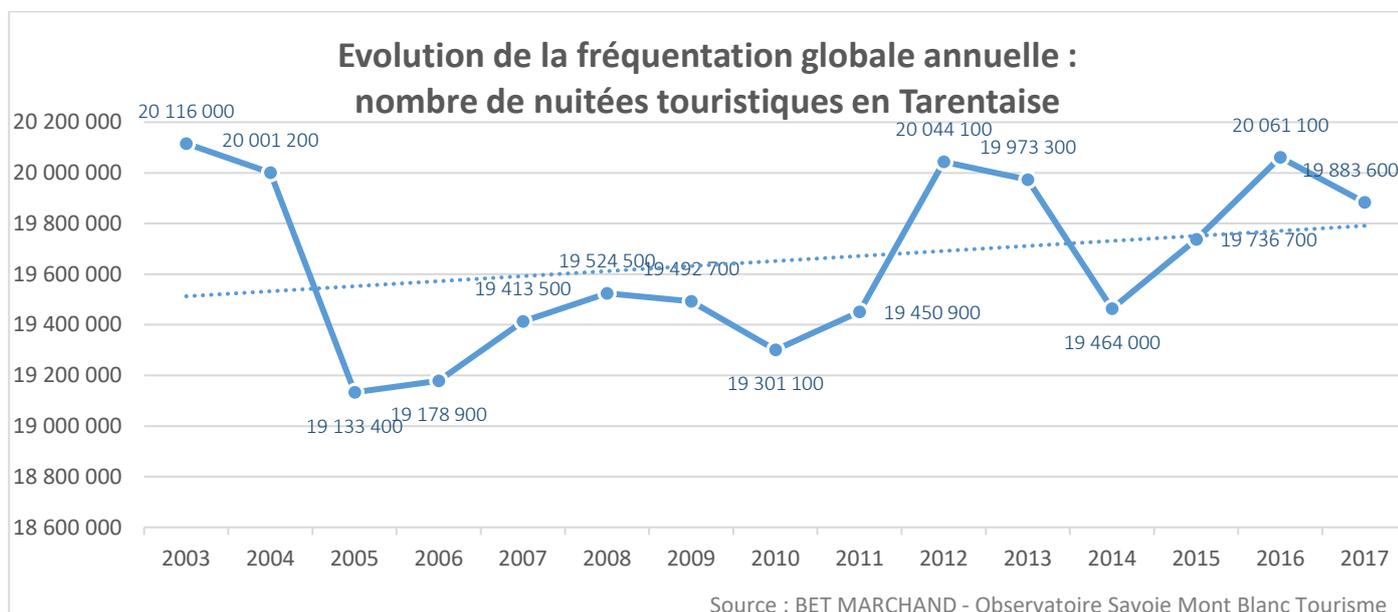
> ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE GLOBALE EN MILLIONS DE NUITÉES

SAVOIE

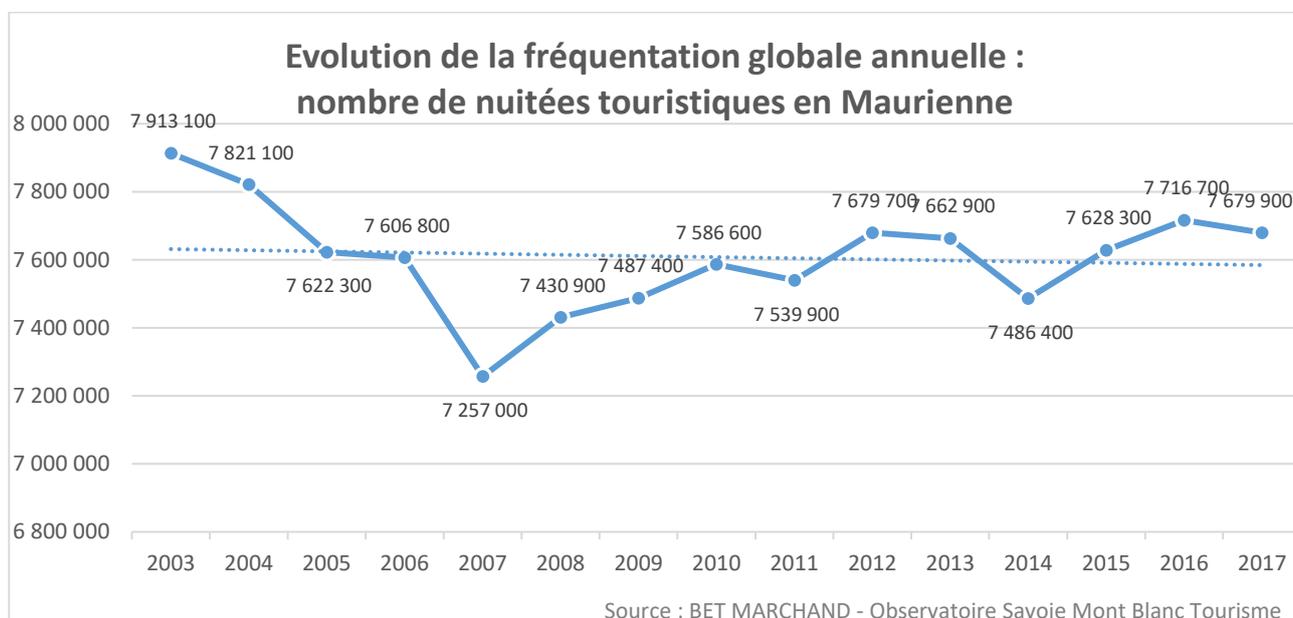


La fréquentation touristique annuelle en Savoie est orientée à la baisse (-7% entre 1998 et 2016). Elle reste bien en deçà des niveaux constatés dans les années 1998-2004, où elle dépassait 34 millions de nuitées.

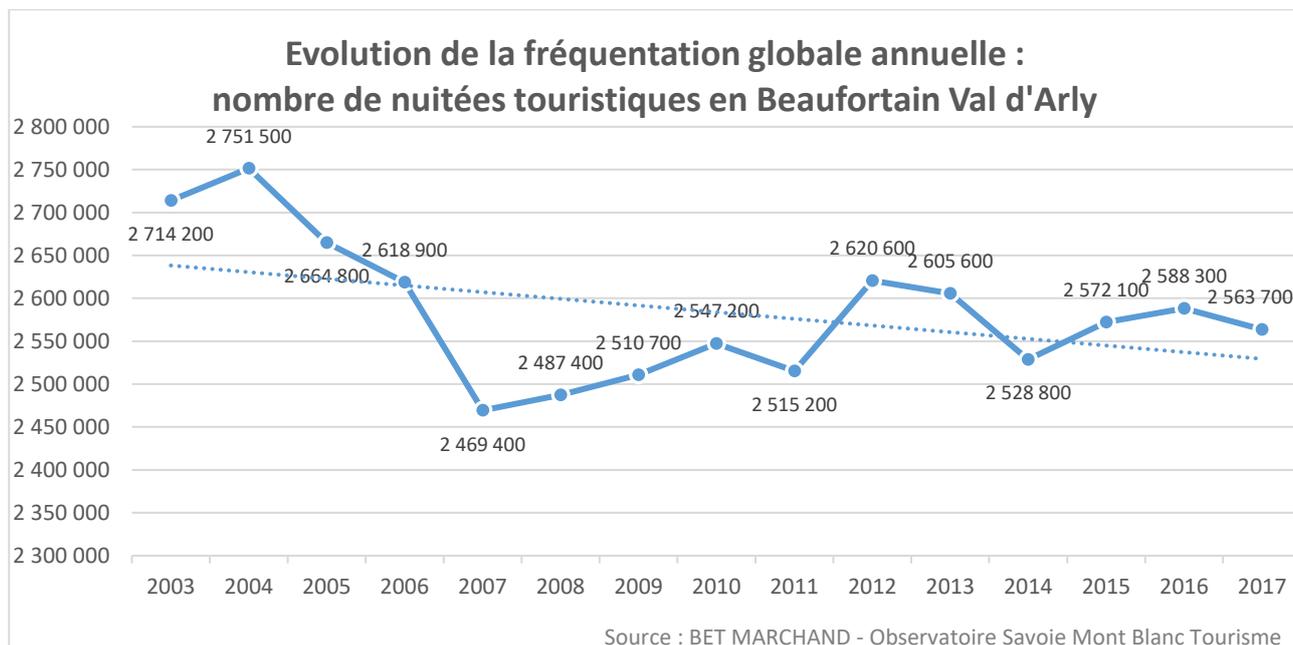
Pour ce qui concerne le territoire de Tarentaise Vanoise, la fréquentation globale, après un tassement dans les années 2005-2010, est quasiment revenue au niveau de la fréquentation de 2003, de l'ordre de 20 millions de nuitées. La tendance moyenne est à la hausse depuis 2003.



En Maurienne également, la fréquentation a fortement baissé à partir de 2003 avec un minimum en 2007. Depuis lors, elle a réaugmenté et oscille depuis plusieurs années autour de 7 600 000 nuitées. La tendance moyenne est globalement stable depuis 2003.

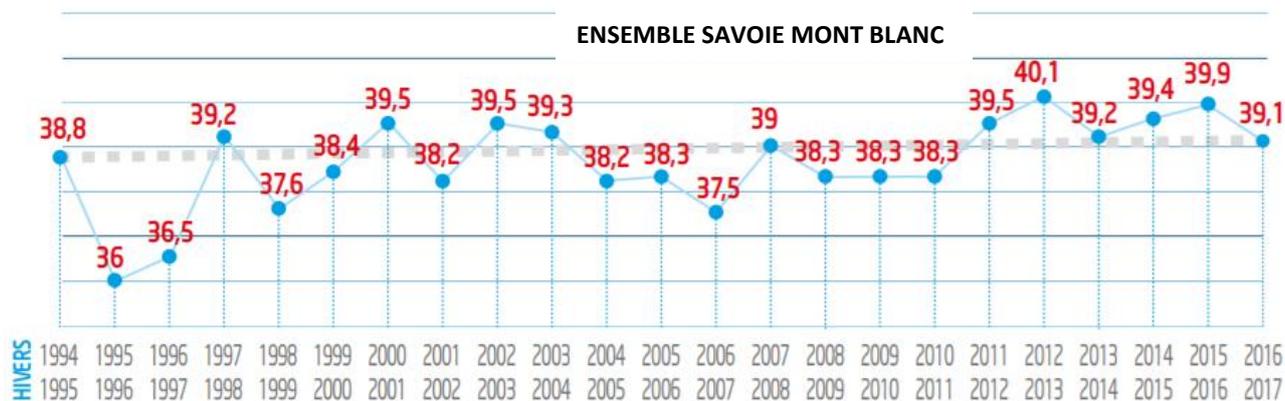


En Beaufortain Val d'Arly également, la fréquentation a fortement baissé à partir de 2003 avec un minimum en 2007. Depuis lors, elle a réaugmenté et oscille depuis plusieurs années autour de 2 600 000 nuitées. Mais la tendance moyenne est globalement à la baisse depuis 2003.



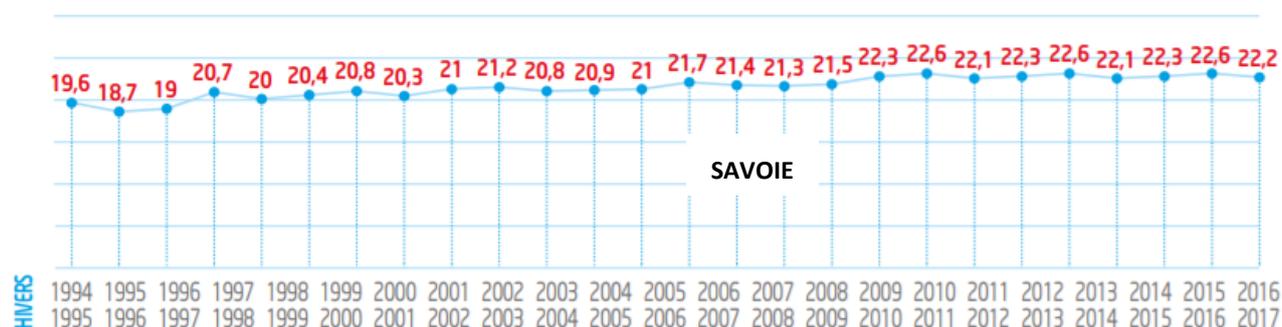
2 - Fréquentation hivernale

> ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION HIVERNALE EN MILLIONS DE NUITÉES



La tendance d'évolution de la fréquentation hivernale en Savoie Mont Blanc est stable sur une longue période (23 saisons). Le record de fréquentation a été enregistré au cours de la saison 2012/2013 avec plus de 40 millions de nuitées.

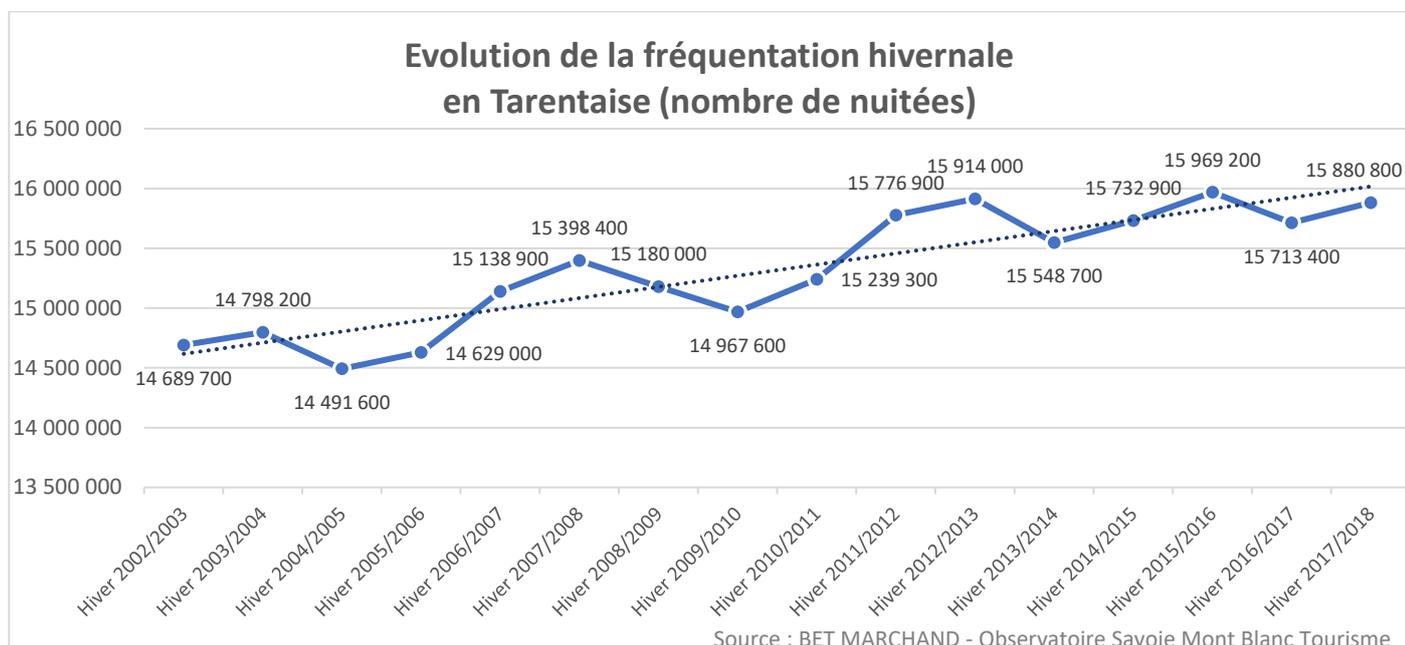
> ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION HIVERNALE EN MILLIONS DE NUITÉES



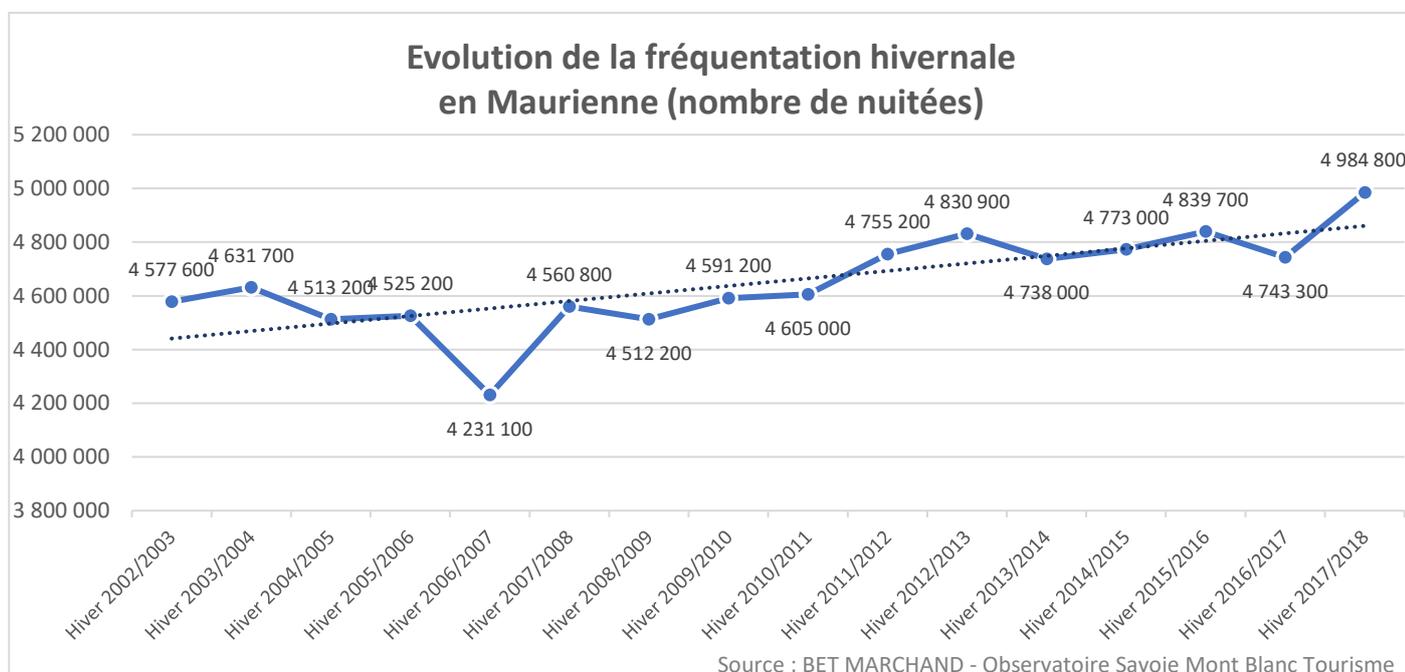
A l'échelle de la Savoie, la fréquentation hivernale progresse de 14% entre 1995 et 2017. Depuis 2010, elle dépasse 22 millions de nuitées.

Pour ce qui concerne le territoire de Tarentaise Vanoise, la fréquentation hivernale est en hausse quasi continue depuis 2003, au-delà de 15,5 millions de nuitées.

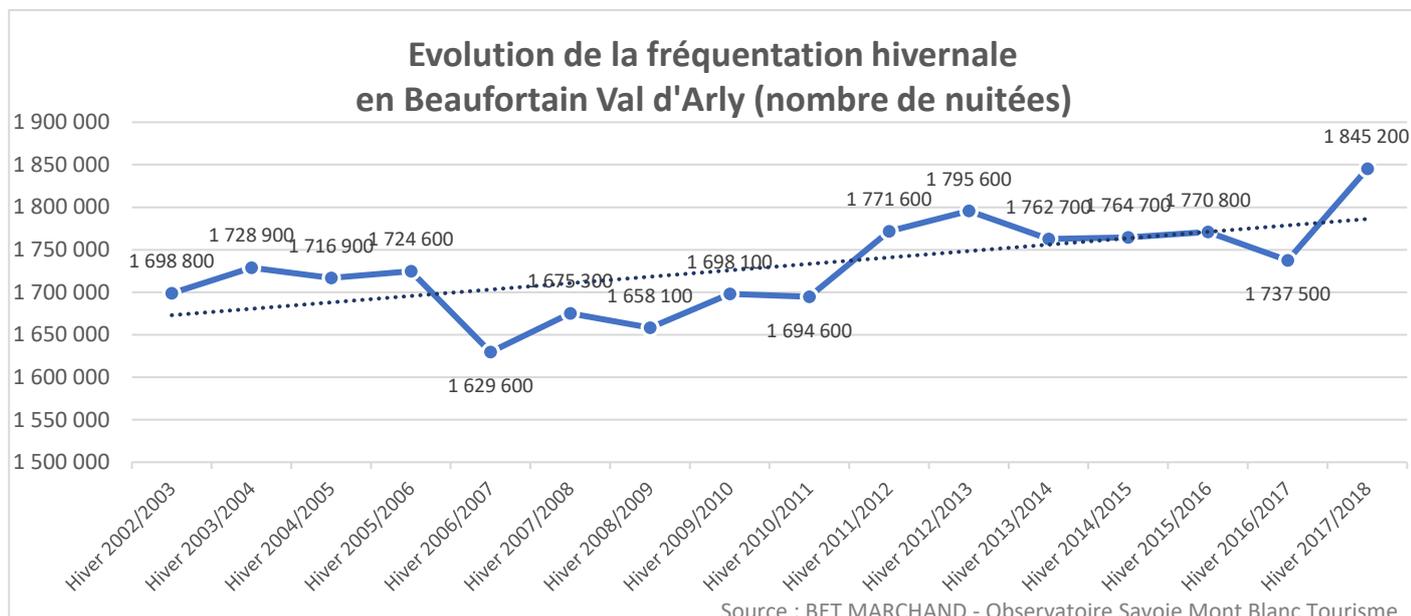
La part de la Tarentaise représente désormais 70% de la fréquentation hivernale savoyarde, en légère augmentation, et près de 40% de la fréquentation hivernale des deux départements savoyards.



En Maurienne également, la fréquentation hivernale est en hausse quasi continue depuis 2003 ; elle frôle désormais les 5 millions de nuitées.

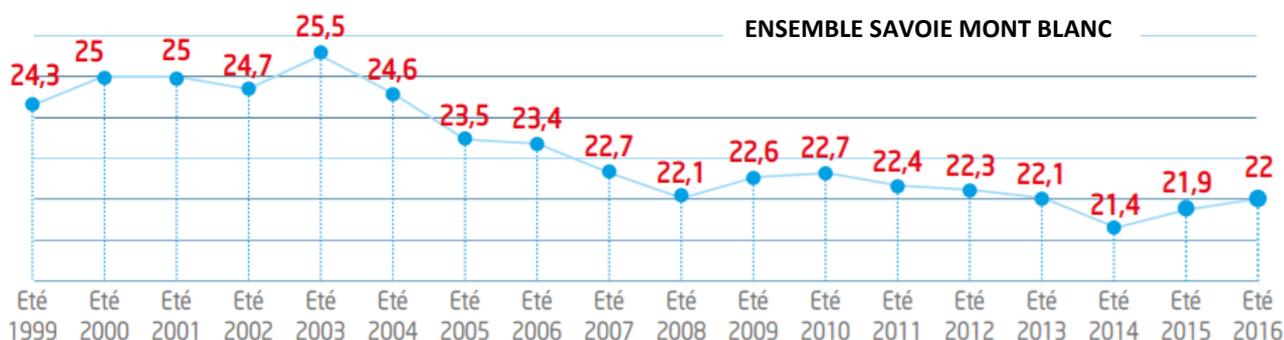


En Beaufortain Val d'Arly également, la fréquentation hivernale est en hausse quasi continue depuis 2003 ; elle oscille aux alentours de 1,8 millions de nuitées.



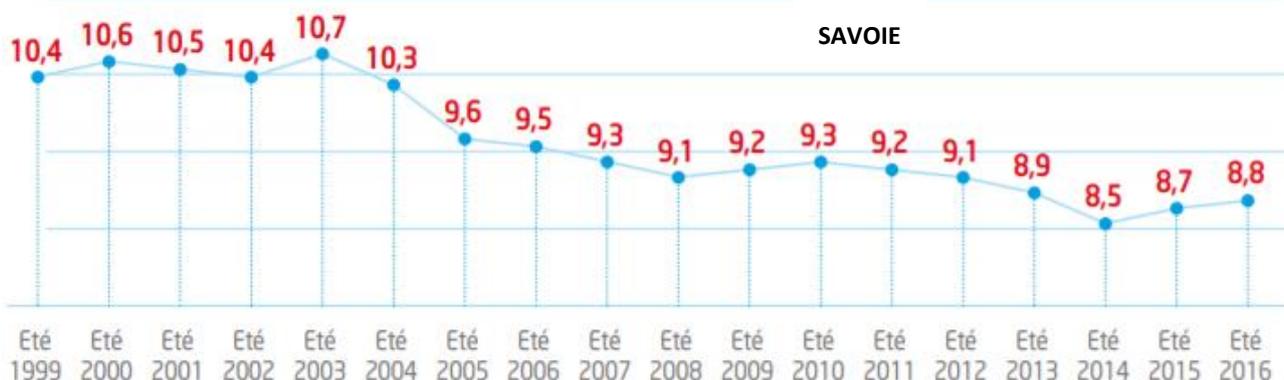
3 - Fréquentation estivale

> ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE EN MILLIONS DE NUITÉES



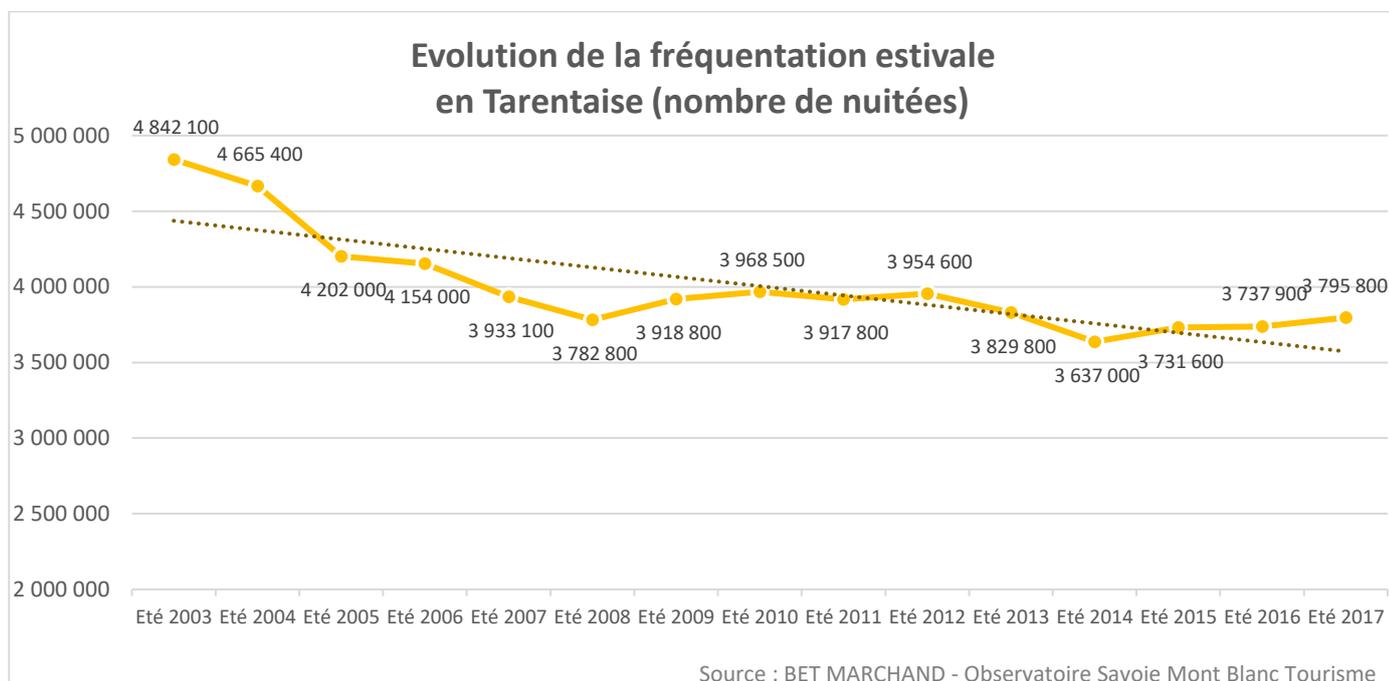
La fréquentation estivale de la destination Savoie Mont Blanc suit une tendance à la baisse (-10% de nuitées entre les étés 1999 et 2016). Un pic de fréquentation a eu lieu à l'été 2003, avec 25,5 millions de nuitées.

> ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE EN MILLIONS DE NUITÉES

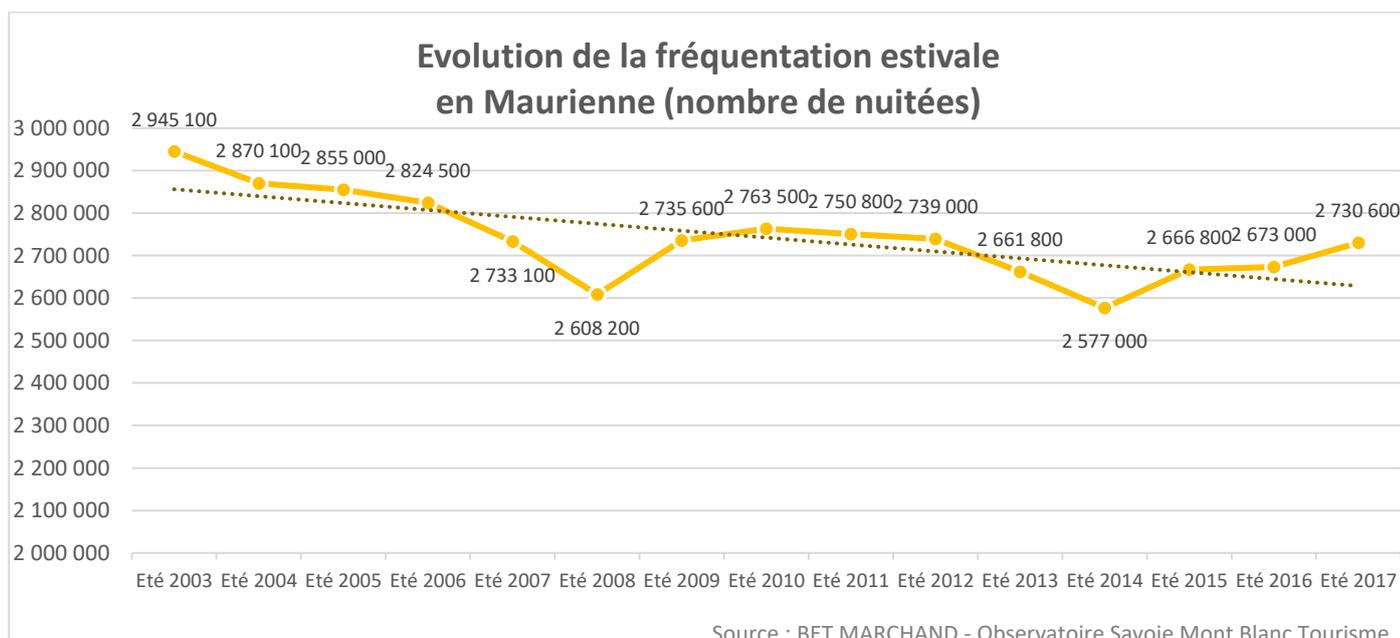


La fréquentation estivale de la Savoie est en baisse constante depuis le pic de 2003. Cela représente une baisse de 16% de nuitées entre les étés 1999 et 2016.

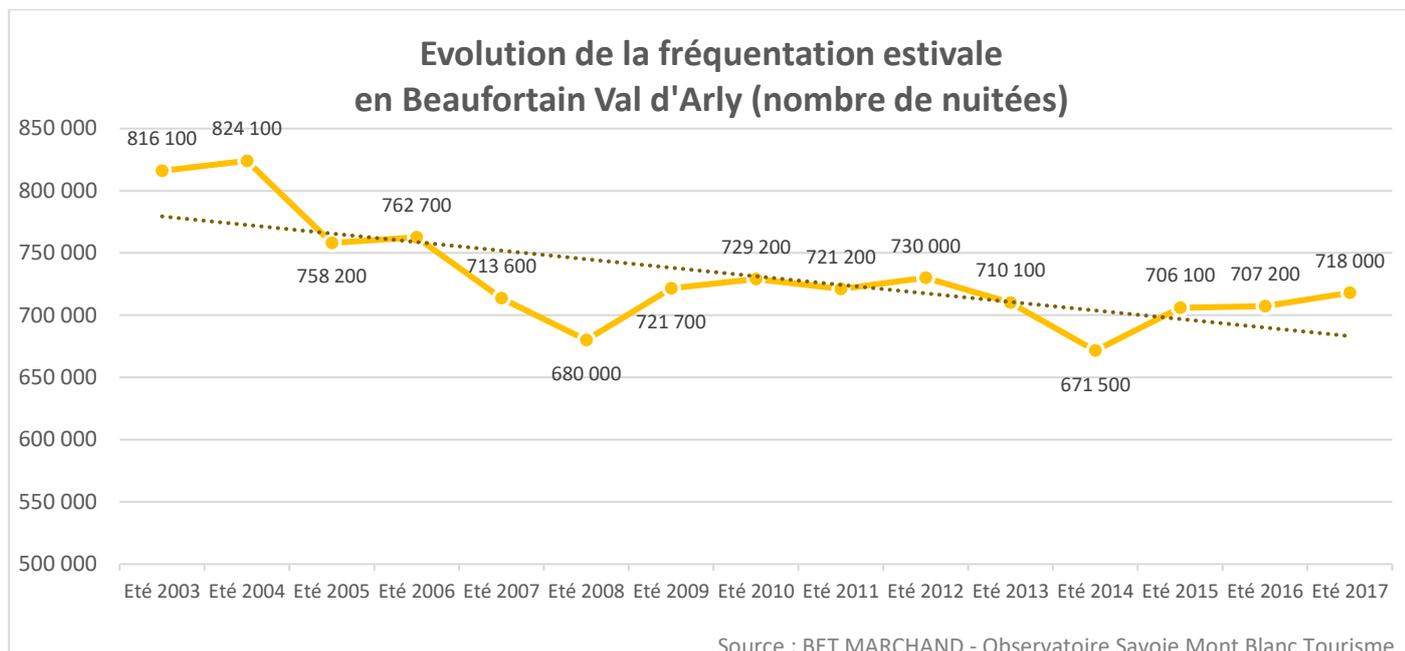
Pour ce qui concerne le territoire de Tarentaise Vanoise, la fréquentation estivale est également en baisse importante depuis 2003. Depuis l'été 2014, la baisse semble jugulée avec une légère amélioration de la fréquentation qui avoisine 3,8 millions de nuitées. Cela représente moins du quart de la fréquentation hivernale.



En Maurienne également, la fréquentation estivale est également en baisse importante depuis 2003. Depuis l'été 2014, la baisse semble là aussi jugulée avec une amélioration sensible de la fréquentation qui avoisine 2,7 millions de nuitées. Cela représente plus de la moitié de la fréquentation hivernale.



En Beaufortain Val d'Arly également, la fréquentation estivale est également en baisse importante depuis 2003. Depuis l'été 2014, la baisse semble là aussi jugulée avec une amélioration sensible de la fréquentation qui avoisine 720 000 nuitées. Cela représente moins de 40% de la fréquentation hivernale.



La fréquentation globale de Tarentaise Vanoise est à la hausse, mais le comparatif des évolutions été/hiver depuis 2003 montre bien la tendance à la dégradation de la fréquentation estivale (hormis ces derniers étés) compensée par la hausse globale de la fréquentation hivernale.

